

RAPPORT CLIMAT

Loi Energie Climat - Article 29

Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

Exercice 2021

TCFD | TASK FORCE ON
CLIMATE-RELATED
FINANCIAL
DISCLOSURES



EDITORIAL



Florent Deixonne,
Responsable de l'Investissement
Socialement Responsable

Le mouvement mondial des investisseurs à intégrer davantage de critères extra financiers au sein de leurs portefeuilles continue. La crise mondiale de la Covid-19 n'a fait qu'augmenter l'importance d'une performance durable et pérenne. Les questions sociétales et de gouvernance sont devenues centrales au plus fort de la crise.

Les gouvernements dans leur plan de relance ont également mis en avant la transition énergétique et environnementale comme véritable accélérateur de croissance durable.

Les cadres normatifs (Taxonomie, reporting extra-financier) se renforcent de plus en plus, les standards se multiplient (GBP, CDP/SBTi, PDC, TCFD, ...), les groupements et coalitions sont nombreux et à tous les niveaux (CA100+, IIGCC, NZAO, NZAM, NZBA, ...), les académiques remplissent leur rôle en termes de recherches.

Néanmoins, même si la lutte contre le changement climatique est une priorité partagée par tous, le chemin semble encore long comme l'exprime les deux rapports du GIEC (Août 21 et Février 22). Si la plupart des pays européens ont progressé dans l'évaluation de leurs vulnérabilités aux risques climatiques, ainsi que dans l'identification des options d'adaptation, les progrès restent lacunaires dans la mise en œuvre des actions d'adaptation. Le sujet étant encore plus préoccupant au niveau mondial.

LYXOR, au-delà de son innovation produits en faveur du Climat, et après avoir mis à disposition de la communauté des investisseurs la température de la plupart des indices financiers (via plus de 160 de ses fonds ETF), a élargi en 2021 cette couverture en développant une méthodologie propriétaire de mesure de l'alignement de ses portefeuilles souverains avec les objectifs de l'Accord de Paris.

LYXOR a également renforcé ses principes de vote relatifs au climat en exprimant sa contestation lors de l'approbation des résolutions portant sur la rémunération des dirigeants lorsque celles-ci n'intégraient pas de critère extra financier. Nous avons également témoigné notre opposition au renouvellement de certains Présidents lorsque l'entreprise n'était pas suffisamment transparente sur ses émissions de gaz à effet de serre ou lorsqu'elle n'était pas en ligne avec les recommandations de la TCFD.

Nous sommes heureux de vous présenter notre rapport Climat sur l'exercice 2021.

Edito	<u>2</u>
Chiffres clés	<u>4</u>
Introduction	<u>5</u>
Gouvernance	<u>6</u>
Principes généraux	<u>7</u>
L'équipe ISR	<u>9</u>
Stratégie et gestion du risque	<u>10</u>
Mise en œuvre de la stratégie au regard des risques et opportunités	<u>11</u>
Les engagements et partenaires de LYXOR	<u>12</u>
Pilier 1 : Stratégies d'exclusion	<u>15</u>
Pilier 2 : Solutions innovantes	<u>16</u>
Pilier 3 : Politique de vote et d'engagement	<u>21</u>
Pilier 4 : Intégrer l'ESG au cœur de notre modèle	<u>23</u>
Indicateurs et objectifs	<u>40</u>
Score ESG	<u>41</u>
Controverses ESG	<u>42</u>
Métriques climat	<u>42</u>
Objectifs	<u>46</u>
Annexes	<u>47</u>

CHIFFRES CLÉS

**€157
Mds**

Actifs sous gestion et
conseillés¹

**€16
Mds**

Actifs « sustainable »²

**+18
fonds**

Fonds labellisés sous les labels
ISR , FebelFin, Greenfin

1^{ers}

ETFs conformes aux objectifs
de l'Accord de Paris

1^{er}

ETF Green Bond labellisé
Greenfin au monde

+300

Nombre de fonds évalués par
l'outil ESG & Climate Risk
Assessment

A+

Notation UN-PRI¹ « Active
Ownership », 2020

**€14,7
Mds**

Actifs votés

**€4
Mds**

Encours sous engagement
climat

¹ Données au 31 décembre 2021. Les données concernent l'ensemble du Groupe LYXOR comprenant LYXOR Asset Management et LYXOR International Asset Management.

² Ces AUM comprennent les véhicules d'investissement LYXOR mettant en œuvre les approches ESG suivantes : Sélection ESG, Thématique ESG et Impact, soit 16 Mds de ces actifs sous gestion alignés sur les articles 8 ou 9 de la réglementation SFDR.

LYXOR Asset Management Groupe ("LYXOR"), composé de deux sociétés françaises⁴, est un spécialiste européen de la gestion d'actifs, expert en gestion active, passive et alternative.

Depuis de nombreuses années, LYXOR place l'Investissement Socialement Responsable au cœur de sa stratégie d'investissement en créant des solutions concrètes tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, afin de relever les défis du futur.

Le présent rapport a deux ambitions :

- répondre aux obligations réglementaires de l'Article 29 (D 533-16) de la loi Energie Climat (LEC),
- se conformer aux recommandations de la Taskforce on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Les recommandations de la TCFD, initiées en 2017, incitent les organisations à communiquer sur la façon dont elles gèrent les risques liés au climat selon quatre piliers que sont la gouvernance, la stratégie, la gestion du risque et les métriques et résultats.

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable sous l'égide des Nations Unies (www.unpri.org), ce rapport répond également aux engagements pris par LYXOR.

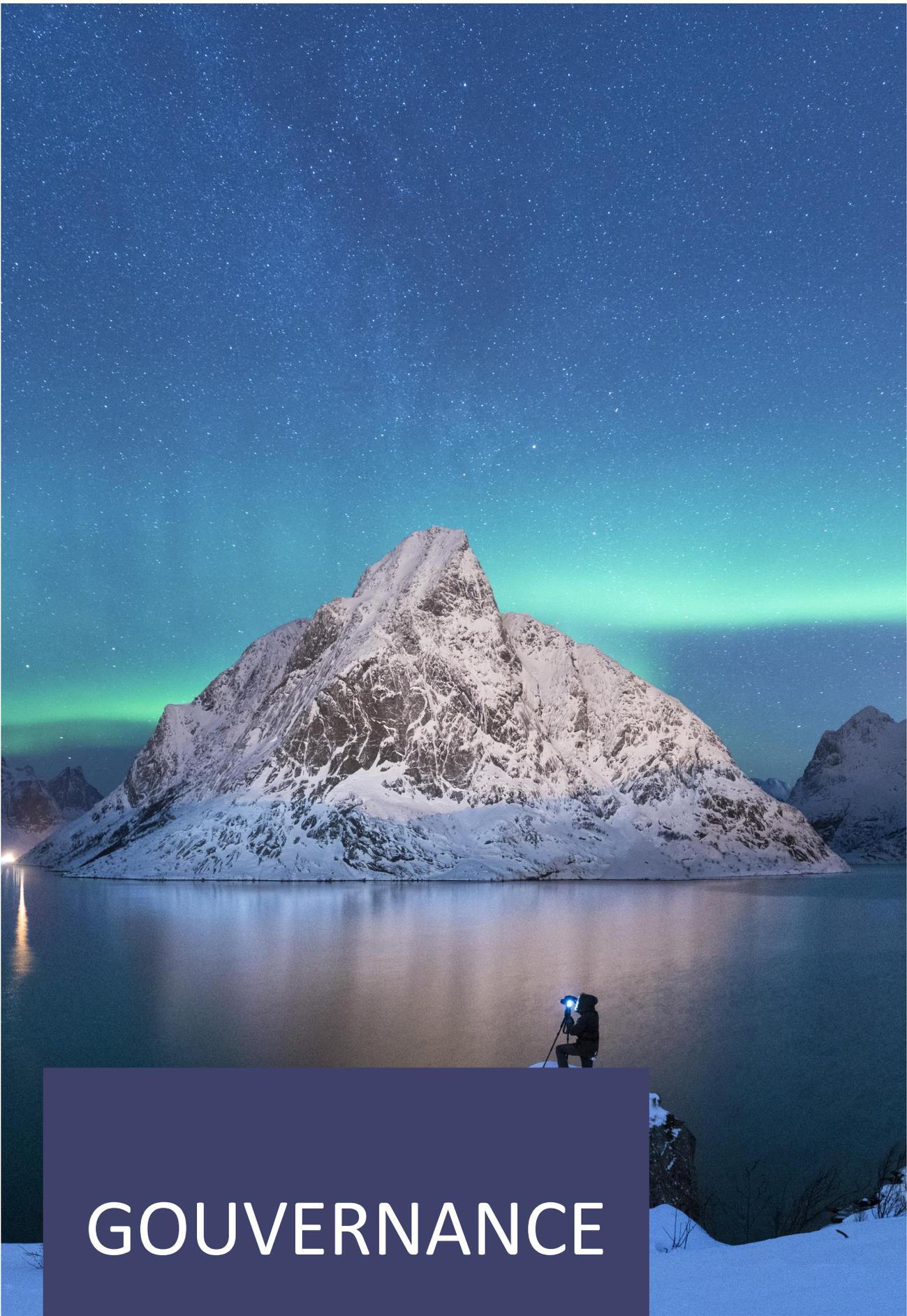
Signatory of:



LES 6 ENGAGEMENTS DE LYXOR EN TANT QUE SIGNATAIRE DES PRI

1	2	3	4	5	6
Nous intégrons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements	Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat	Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG	Nous encourageons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements	Nous coopérons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes	Nous rendrons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des principes

⁴ LYXOR Asset Management et LYXOR International Asset Management. Le groupe LYXOR comprend également des sociétés étrangères.



GOUVERNANCE

Le responsable de l'équipe ISR de LYXOR rapporte directement :

- Chaque semaine au Secrétaire Général de LYXOR, membre du comité exécutif de LYXOR ;
- Biannuellement, au comité exécutif de LYXOR dont fait partie le Directeur Général de LYXOR, sur ses activités et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable.

Il est également membre :

- Du Comité Responsable du Groupe Société Générale ;
- Du Comité Responsable de la Business Unit (CORESP) ;
- du Comité de direction RSE du Groupe Société Générale.

L'équipe ISR dispose également de **relais internes**, notamment dans les équipes de gestion, de ventes, de marketing, d'analyses multi gestionnaires, de recherche et de risques.

De plus, un **Comité de Gouvernance** semestriel supervise la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement. Ce comité est composé des membres suivants : Responsable des investissements, Secrétaire général, Responsable des investissements de la Banque Privée, Responsable des affaires juridiques, Responsable de la conformité, Responsable de l'Investissement socialement responsable, Analyste ISR.

Le rôle du Comité traite les sujets suivants :

- Evolution de la politique de vote
- Evolution du périmètre de vote
- Evolution de la politique d'engagement
- De potentiels conflits d'intérêts.

Un **Comité Climat** supervise et valide la stratégie climat de LYXOR. Ce comité, présidé par le Directeur Général de LYXOR, est composé des membres suivants : Secrétaire Général, Directeur de la gestion passive, Directeur de SG29, Responsable des Investissements, Responsable du département Solutions d'Epargne, Responsable des ventes et de la relation client, Responsable de l'Investissement Socialement Responsable, Responsable de la gestion des risques, Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, Responsable de la communication.

Le Comité Climat :

- Analyse la bonne mise en œuvre des engagements passés liés aux enjeux climatiques ;
- Discute et valide les orientations futures en matière de climat.

Enfin, un **Comité Risques ESG** :

- Supervise et valide la prise en compte de la durabilité au sein de la gestion des risques

Le graphique ci-après présente la gouvernance générale de LYXOR relative à l'Investissement socialement responsable et au climat.

Conseil de Surveillance

Approuve les grandes orientations de la société en matières de politique RSE

Organe de Direction⁵

Valide et supervise la stratégie ISR et climat de LYXOR

Comité Exécutif

Pilote les décisions stratégiques ISR et climat

Comité Responsable de la Business Unit (CORESP)⁶

Supervise les enjeux ISR et climat

Comités

Comité Climat

Supervise et valide la déclinaison de la stratégie climat

Comité de Gouvernance

Supervise et valide la déclinaison de la politique de vote et d'engagement

Comité Risques ESG

Supervise et valide la prise en compte de la durabilité au sein de la gestion des risques

Evaluation des Risques ESG & Climat

Notations ESG & Climat

Cadre d'évaluation des enjeux ESG & climat

Politiques sectorielles

Suivi et Gestion des controverses, enjeux matériels

Lignes Métiers

La stratégie ISR et climat est déclinée dans les feuilles de route au sein des lignes métiers

Equipe Investissement Socialement Responsable (ISR)^{5,6,7}

Propose et déploie la stratégie ISR et climat

Gestion, Marketing, Stratégique, Structuration

Développe une offre de solutions d'investissement durable

Risques et Conformité

Contrôle la correcte mise en application des processus ISR et climat

Autres lignes métiers

Ventes, Juridique, Marketing, etc.

⁵ La Direction Générale de LYXOR et le Responsable ISR participent au Comité Responsable (CORESP) du Groupe Société Générale.

⁶ La Direction Générale de LYXOR et le Responsable ISR participent au Comité Responsable de l'entité WAAM (Wealth and Asset Management). Au sein du Groupe Société Générale, la Business Unit regroupe les activités de Gestion d'Actifs et de Banque Privée.

⁷ Le Responsable ISR participe au Comité de Direction RSE du Groupe Société Générale.

L'EQUIPE ISR

L'équipe ISR compte six membres (professionnels de l'Investissement Responsable) dont quatre analystes ISR.



Florent Deixonne
Responsable de
l'Investissement
Responsable



Sandra Martin
Analyste ISR, en charge
de l'évaluation des
risques ESG & climat



Mouad Haddioui
Analyste ISR, en charge
de l'intégration ESG au
sein des processus
d'investissement



Déborah Yomtob
Analyste ISR, en charge
des activités de vote et
d'engagement



Paul Marouzé
Analyste ISR, en charge
des activités de vote et
d'engagement



Tuyen Doan *
Analyste climat

*jusqu'au 3/12/2021

Les missions couvertes par l'équipe ISR de LYXOR comprennent :

- La détermination de la stratégie ISR du Groupe LYXOR ;
- Une activité d'engagement actionnarial qui se traduit par une politique d'engagement et une politique d'exercice de ses droits de vote ;
- L'intégration des enjeux ESG dans les solutions d'investissement. L'équipe ISR de LYXOR travaille en collaboration avec les équipes de gestion et de structuration lors de la définition des nouveaux produits et des restructurations ;
- L'évaluation des risques ESG et climat au niveau des portefeuilles et sa mise à disposition aux clients. En outre, l'équipe ISR réalise des analyses ESG complémentaires, que ce soit au travers d'une expertise sur l'intégration ESG appliquée aux entreprises non cotées (de type PME(/ETI) ainsi qu'au travers d'une expertise liée aux Green Bonds ;
- L'accompagnement des clients dans l'intégration ESG et climat au sein de leurs investissements ;
- La participation à la mise en conformité réglementaire.



Politique de vote et
d'engagement de LYXOR

En 2021, le comité de gouvernance a approuvé la méthodologie d'analyse des résolutions dites 'Say on Climate' dans le cadre de l'application de la politique de vote de LYXOR.



STRATEGIE ET GESTION DES RISQUES

L'année 2015 a observé l'engagement de 193 pays autour de l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2° à horizon 2100. Les gérants d'actifs ont également un rôle essentiel à jouer afin d'atteindre cet objectif, puisqu'ils ont l'opportunité d'influencer les émetteurs dans lesquels ils sont investis et réorienter les flux de capitaux en développant des solutions d'investissement durables et responsables. A ce titre, la bonne compréhension de l'impact des risques ESG, et plus particulièrement ceux liés au changement climatique, est indispensable dans la stratégie de LYXOR.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE AU REGARD DES RISQUES ET OPPORTUNITES

Au 31 décembre 2021, près de 10% des encours de LYXOR sont couverts par au moins une approche ESG :

Approche ESG	Encours au 31/12/2021 (Mds €)	% Encours
Sélection ESG	9	6%
Thématique	7	4%
Impact	0.4	0%
Total (*)	16	10%

	Encours au 31/12/2021 (Mds €)	% Encours
Vote **	21	10%
Engagement **	11	7%

* Ces AUM comprennent les véhicules d'investissement LYXOR mettant en œuvre les approches ESG suivantes : Sélection ESG, Thématique et Impact, soit 16 Mds d'Euros. A cette date, 16 Mds de ces en-cours sous gestion sont alignés sur les articles 8 ou 9 de la réglementation SFDR.

** Ces encours comprennent pour partie les encours sous approches ESG.

Classification SFDR	Encours au 31/12/2021 (Mds €)	% Encours
Article 8	12	8%
Article 9	4	2%

Les politiques LYXOR en matière de risques de durabilité

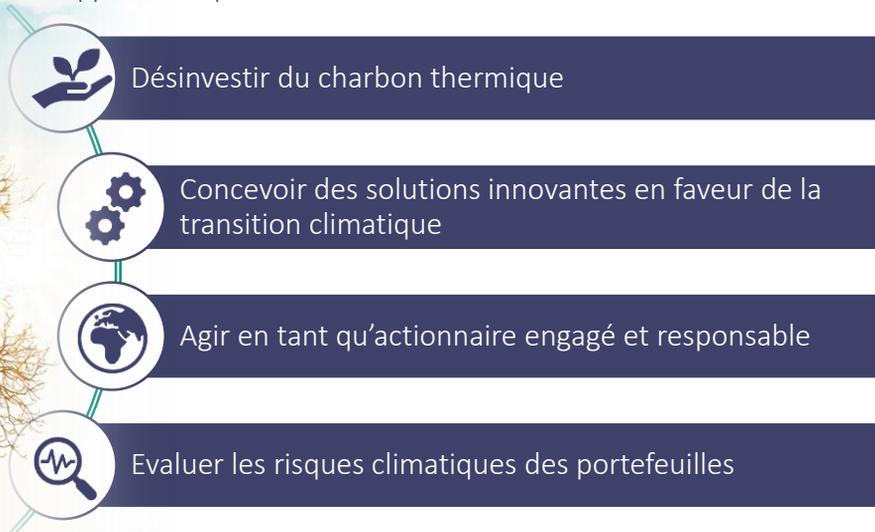
LYXOR prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées [ici](#)





Conjointement à l'intégration des risques de durabilité dans sa stratégie d'investissement et à sa politique d'engagement actionnaire, LYXOR prend en compte les enjeux climatiques comme partie intégrante de sa politique d'investissement responsable et les présente dans sa **politique climat**.

Cette politique climat s'appuie sur 4 piliers fondamentaux :



Politique climat
de LYXOR

Ces 4 piliers, détaillés ci après, conduisent d'une part la stratégie climatique de LYXOR et permettent, chacun à leur niveau une gestion des risques climatiques.

LES ENGAGEMENTS ET PARTENARIATS DE LYXOR

Pour pouvoir identifier les risques et opportunités ESG, LYXOR a mis en place plusieurs partenariats :

- Service d'**ISS** (Institutional Shareholder Services) sur la recherche en gouvernance d'entreprise (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR) ;
- Service de **Sustainalytics** pour accompagner LYXOR dans certaines de ses campagnes d'engagement thématiques ;
- Service de **MSCI** comme fournisseur de données ESG ;
- Service de **Trucost** comme fournisseur de données environnementales et climatiques ;
- Service de **Vigeo Eiris** dans le cadre de l'évaluation ESG appliquée aux actifs non cotés de type PME/ETI ;
- Fournisseurs d'indices, conseillers en indices (**CBI, Equileap, Solactive, MSCI,...**).

LYXOR utilise la recherche ESG de **MSCI** comme base de données sur les émetteurs cotés afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds. L'approche de ce prestataire combine d'un côté une vision ESG des risques, considérant que les facteurs ESG peuvent influencer sur le profil de risque et donc sur le rendement à long terme des émetteurs, et de l'autre côté une approche ESG comme sources d'opportunités via l'analyse des revenus des entreprises en lien avec des activités de l'économie verte.

En outre, LYXOR utilise les services et les compétences de **Vigeo Eiris** afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux émetteurs non-cotés. Un questionnaire a été co-construit entre LYXOR et Vigeo Eiris afin d'évaluer la prise en compte de ces enjeux extra-financiers pour des PME/ETI non cotées françaises.

Plus particulièrement pour la recherche sur la gouvernance des entreprises et les assemblées générales, LYXOR utilise les services d'un *proxy voting advisor* (ISS) qui intègre les principes de vote définis par LYXOR, incluant les différents critères relatifs au climat – comme l'adhésion par les entreprises des recommandations de la TCFD ou encore la transparence sur l'empreinte carbone des entreprises. Si ces critères ne sont pas respectés par les entreprises pour lesquelles LYXOR exerce son droit de vote, ISS peut conseiller à LYXOR de s'opposer à certaines résolutions (conformément aux principes définis par LYXOR).

En ce qui concerne certaines campagnes d'engagements thématiques, LYXOR a choisi **Sustainalytics** pour l'accompagner dans le dialogue avec les émetteurs sur certaines thématiques. Les thèmes retenus pour l'année 2021 se concentrent sur la gestion de l'eau, le plastique et l'économie circulaire et les technologies propres.

Enfin, la base de données de **Trucost** est utilisée pour obtenir les données environnementales et climatiques des émetteurs. Ces dernières permettent à LYXOR de mesurer la température de réchauffement des portefeuilles à un certain horizon, dans le but d'évaluer leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

En tant que signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable** sous l'égide des Nations Unies, LYXOR est évalué chaque année permettant ainsi de répondre aux trois objectifs ci-dessous:

1. Evaluer et faire évoluer sa politique d'investissement responsable par comparaison avec ses pairs au niveau local et global ainsi que par classe d'actif.
2. Identifier des domaines nécessitant une amélioration future, et
3. Renforcer le dialogue entre les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion concernant les activités de l'investissement responsable et ses moyens de mise en œuvre.

Notation 2019* de LYXOR :

AUM	Module Name	Your Score	
	01. Strategy & Governance	A+	 A+
Indirect – Manager Sel., App & Mon			
< 10%	02. Listed Equity	B	 A
Direct & Active Ownership Modules			
10 – 50%	10. Listed equity – Incorporation	A+	 B
10 – 50%	11. Listed equity – Active Ownership	A	 B
10 – 50%	12. Fixed Income – SSA	A	 B
< 10%	13. Fixed Income – Corporate Financial	A	 B
< 10%	14. Fixed Income – Corporate Non-Financial	A	 B

* Suite à la refonte de l'évaluation et du reporting des PRI, Il n'y a pas eu de notation publiée sur l'exercice 2020

Climate Bonds INITIATIVE



LYXOR a rejoint le programme de partenariat de l'initiative **Climate Bonds** (CBI) afin de contribuer aux investissements bas carbone. Dans cette optique, LYXOR et CBI ont dévoilé un rapport détaillé sur le marché des obligations vertes françaises.

En tant qu'investisseur dans le marché des obligations vertes, LYXOR est également adhérent aux **Green Bond Principles** (GBP), qui déterminent les modalités d'émission des obligations vertes contribuant ainsi à l'intégrité du marché. Les GBP fournissent des conseils aux émetteurs sur les éléments clés impliqués dans le lancement d'une obligation verte crédible ; ils aident les investisseurs en assurant la disponibilité des informations nécessaires pour évaluer l'impact environnemental de leurs investissements dans les obligations vertes ; et ils aident enfin les preneurs fermes en faisant évoluer le marché vers des divulgations standards qui faciliteront les transactions.

LYXOR a enfin rejoint en 2018 le **Climate Action 100+**, initiative internationale visant à mobiliser et engager des émetteurs de gaz à effet de serre afin de conduire la transition énergétique et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Par le biais du Climate Action 100+, LYXOR cherche à obtenir l'engagement des entreprises, et plus précisément des conseils d'administration et de la direction, à fournir des informations plus complètes conformément aux recommandations finales du groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD).

En 2020, LYXOR a soutenu publiquement la **TCFD**. Initiées en 2017, ces recommandations encouragent les organisations à communiquer sur la façon dont elles gèrent les risques liés au climat selon 4 piliers : gouvernance, stratégie, gestion du risque, et indicateurs & objectifs. Ce soutien s'inscrit dans la continuité des engagements de LYXOR pour participer à la lutte contre le changement climatique.

Les engagements de LYXOR au sein d'associations professionnelles et les partenariats de recherche académique sont présentés dans la politique d'investisseur responsable de LYXOR.



Politique ISR de LYXOR

PILIER 1: STRATEGIE D'EXCLUSION

Dans le cadre de la gestion des risques de durabilité, LYXOR s'appuie sur un ensemble de politiques sectorielles afin d'identifier et ainsi d'atténuer son exposition à ces risques au sein de ses portefeuilles. LYXOR a notamment mis en place plusieurs listes exclusions au titre de la défense, du charbon thermique et du tabac. Le département des risques s'assurent du respect de celles-ci.

Les principales listes d'exclusions sont :

Une exclusion socle qui rassemble les entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la politique sectorielle **Défense** car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, nucléaires - pays non TNP⁸ - et armes à uranium appauvri). Celle-ci est appliquée de manière systématique aux actifs de ses portefeuilles ETF dont le mode de réplification est indirect, ainsi que dans ses fonds Absolute Return, Risk Based & Solutions et sur la plateforme de comptes gérés, pour autant que cela soit possible légalement et à l'entière discrétion de LYXOR.

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement responsable, LYXOR s'est engagé à sortir progressivement du secteur du **tabac**⁹. LYXOR a décidé de sortir des entreprises les plus exposées :

- Producteurs de tabac
- Fournisseurs de tabac qui tirent plus de 50% de leurs revenus du tabac.

LYXOR est en capacité de fournir à ses clients une liste « **d'exclusion normative** », utilisée dans certaines de ses solutions d'investissement durables, excluant les sociétés associées à des violations graves et répétées des principes du Pacte mondial des Nations Unies. Ces dix principes du Pacte mondial découlent de normes internationales et guident le comportement des entreprises dans les domaines suivants : Droits de l'Homme, Travail, Environnement et Corruption.

Dans le cadre de sa **politique climatique** annoncée en 2019, LYXOR a pris l'engagement¹⁰ de désinvestir du **charbon thermique** tout en renforçant son dialogue avec les entreprises concernées afin de les inciter à davantage de transparence et de prise en considération des risques et opportunités liés au **changement climatique**.

LYXOR a ainsi décidé de se désengager des acteurs les plus exposés en excluant les entreprises dont le chiffre d'affaires provenant d'activités liées à l'extraction de charbon thermique sont supérieurs à 10% et les entreprises qui appartiennent au secteur de l'énergie et dont plus de 30% de la production d'électricité (mix énergétique) provient du charbon thermique¹¹. En plus des secteurs couverts par des politiques environnementales et sociales, les autres secteurs à forte intensité carbone sont actuellement pris en compte dans l'élaboration des méthodologies pour l'alignement des portefeuilles de LYXOR avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

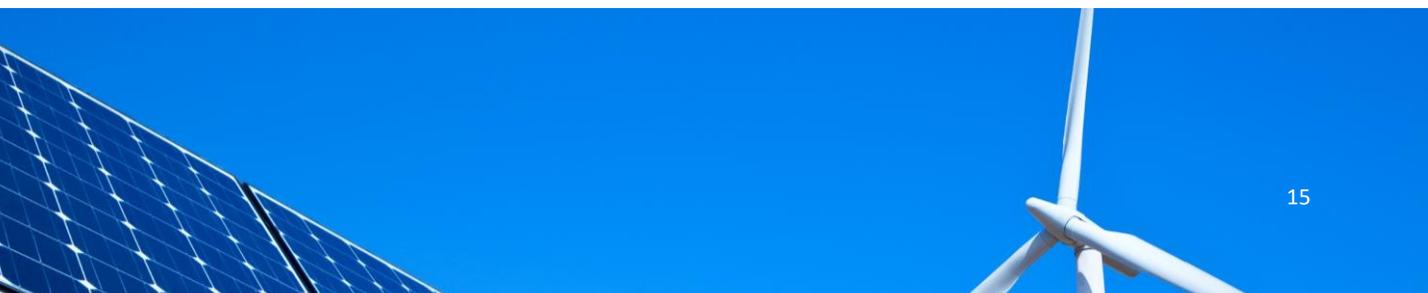
En mettant en œuvre une politique d'exclusion vis-à-vis des acteurs les plus exposés du secteur du charbon thermique, la société de gestion vise à atténuer les risques climatiques. Les risques climatiques sont considérés en termes de risques de transition, de risques physiques, de litiges et de risques juridiques, tels que définis par la TCFD.

⁸ Pays non signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)

⁹ Au 31 juillet 2019

¹⁰ Cet engagement s'est échelonné à partir du début du deuxième trimestre de 2021.

¹¹ Les règles d'application sont détaillées dans la [politique climat](#) de LYXOR.





Gestion du risque

En appliquant différentes stratégies d'exclusion à ses portefeuilles, LYXOR écarte ainsi de son univers d'investissement les entreprises dont certaines pratiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance sont controversées, permettant donc d'atténuer certains risques ESG significatifs.

En mettant en œuvre une politique d'exclusion vis-à-vis des acteurs les plus exposés du secteur du charbon thermique, la société de gestion vise à atténuer les risques climatiques. Les risques climatiques sont considérés en termes de risques de transition, de risques physiques, de litiges et de risques juridiques, tels que définis par la TCFD.

Le suivi de l'application de l'ensemble des listes d'exclusions est assurée au sein du département des risques de LYXOR.

PILIER 2 : SOLUTIONS INNOVANTES

Pour identifier les risques et opportunités liés aux enjeux ESG, LYXOR a mis en place plusieurs partenariats :

- Les services du proxy voting advisor **ISS** (Institutional Shareholder Services) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR) ;
- Les services de **Sustainalytics** pour certaines campagnes d'engagement thématiques ;
- Le recherche ESG de **MSCI** comme base de données ;
- La recherche ESG de **Trucost** comme base de données environnementales et climatiques ;
- Les services et compétences de **Vigeo Eiris** afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI) ;
- **CBI, Equileap, Solactive, MSCI, S&P**, etc. comme fournisseurs et conseillers en indices.

LYXOR utilise la recherche ESG de **MSCI** comme base de données sur les émetteurs cotés en bourse afin d'intégrer ces critères et de réaliser les notations des fonds ESG. L'approche de ce prestataire combine une vision des risques ESG, considérant que les facteurs ESG peuvent influencer le profil de risque et donc le rendement à long terme des émetteurs, et une approche ESG comme source d'opportunités avec l'analyse des revenus des entreprises liés aux activités vertes.

Investissements thématiques

L'approche thématique ESG consiste à sélectionner des entreprises actives dans des thématiques ou secteurs qui contribuent au développement durable. LYXOR propose actuellement des ETFs qui investissent dans cinq des **Objectifs de Développement Durable** des Nations Unies (ensemble d'objectifs internationaux afin de réduire la pauvreté, protéger la planète, assurer la prospérité pour tous, etc.), à savoir l'action Climatique (Green Bonds, Climate Change, Future Mobility), l'eau propre et l'assainissement (World Water), l'énergie propre et abordable (New Energy), l'égalité entre les genres (Gender) ainsi que les villes durables (Smart Cities).

6 fonds thématiques ont obtenu le label ISR en 2021.



LYXOR / Bridgewater All Weather Sustainability

Pour leur évaluation de la durabilité, Bridgewater a choisi les ODD des Nations Unies, car ils représentent une vision large de l'impact environnemental et social, ils sont largement acceptés par les gouvernements et les gestionnaires d'actifs, sont composés de sous-objectifs et sont soutenus par une large gamme de données qui peut être utilisée pour mesurer les activités des émetteurs d'actifs. Bridgewater évalue l'alignement des ODD sur les actifs au niveau fondamental. Bridgewater systématise ce processus d'évaluation afin de pouvoir l'appliquer rigoureusement à un vaste univers d'actifs.

LYXOR Green Bond



En 2017, LYXOR a lancé le fonds Green Bond, le premier ETF Green Bond au monde⁽⁷⁾. Ce fonds, ayant obtenu en 2019 le label d'Etat Greenfin, réplique un indice qui est composé exclusivement d'investissements dans des obligations vertes (« green bonds »), permettant aux clients de LYXOR de participer au financement de la transition énergétique et écologique.

En 2021 LYXOR a élargi sa gamme d'ETF Green Bonds avec le lancement de deux nouveaux ETFs permettant aux investisseurs de contribuer à la transition vers une économie à faible émission de carbone et d'aligner leur portefeuille d'obligations d'entreprises et souveraines sur leurs ambitions de neutralité carbone. Ces deux ETFs ont également obtenus le label Greenfin en 2021.

Ces obligations vertes sont des titres dont le produit de l'émission est dédié à des projets ayant un impact positif sur l'environnement, que ce soit par le développement de solutions innovantes ou de projets limitant l'impact écologique des émetteurs.

LYXOR a mis en place un partenariat avec la Climate Bonds Initiative (CBI), l'un des acteurs majeurs du marché des obligations vertes afin de profiter de sa connaissance et de son processus robuste dans la sélection des actifs. Les critères de l'indice développés en partenariat avec LYXOR sont rigoureux puisque l'univers d'investissement est limité aux obligations vertes labellisées sélectionnées

Investissements thématiques

En 2021, LYXOR a fait évoluer sa gamme de solutions innovantes afin de proposer un ensemble d'ETF alignés sur les Accords de Paris.

LYXOR MSCI CTB Climate Transition

Il s'agit d'une gamme d'ETFs qui se démarque des produits bas-carbone existants sur le marché puisqu'elle se concentre sur les émetteurs ayant un rôle clé à jouer dans la lutte contre le changement climatique. En effet, elle permet aux investisseurs de réallouer leur capital vers **les émetteurs les mieux placés dans leur trajectoire de décarbonation**, et de réduire leur exposition aux actifs échoués, tout en augmentant leur exposition aux émetteurs fournissant des solutions bas carbone. De plus, leur rôle peut être renforcé avec les activités d'engagement que mène LYXOR dans le cadre de sa politique de vote. Cette gamme a évolué en 2021, les actifs sous-jacents sont sélectionnés, pondérés ou exclus pour positionner le portefeuille de référence sur une trajectoire de décarbonation. L'indice est construit conformément aux exigences minimales visées dans les actes délégués.

MSCI a mené une consultation en 2021 et la gamme est désormais conforme aux normes européennes CTB.

LYXOR Net Zéro S&P Paris Alignment Benchmark ETF

Cette autre gamme d'ETF, exposée aux actions de la zone euro, américaine, européenne et mondiale, a été la première au monde à intégrer les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de la chaîne de valeur d'une entreprise. L'objectif de la gamme est de satisfaire et de dépasser les exigences minimales de l'Union Européenne par rapport aux indices de référence alignés à l'Accord de Paris et sera ajusté pour respecter les caractéristiques finales énoncées dans les actes délégués de l'UE plus tard cette année. Sur la base des indices S&P Paris-Aligned Climate, la gamme des ETF exclut les entreprises actives dans les domaines du charbon et au-delà de certains seuils de production de pétrole, de gaz naturel et d'électricité à forte intensité carbone. Les indices S&P Dow Jones intègrent le modèle Transitional Pathway de Trucost, qui prévoit les futures émissions de gaz à effet de serre des émetteurs, ce qui correspond à la volonté de l'entreprise de suivre une trajectoire de décarbonisation.

En 2021 la méthodologie a été modifiée de façon à inclure plusieurs caractéristiques ESG. Les indices portent désormais les mentions « Net Zero » et « ESG ».



Sélection ESG

Cette stratégie est basée sur la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG au sein d'un univers d'investissement défini. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes : Best-in-Class, Best-in-Universe, et Best-Effort. Cela permet d'intégrer les enjeux ESG dans la sélection des actifs d'un portefeuille, en favorisant la bonne gestion des entreprises financées ou une amélioration de cette gestion ESG par celles-ci.

En 2021, cinq des ETFs LYXOR appliquant une sélection ESG ont obtenu le label ISR: le premier se concentre sur les émetteurs ayant les meilleures notes ESG, tandis que les autres récompensent les efforts des émetteurs améliorant leur note ESG, comme décrit ci-dessous.

LYXOR ESG Leaders Extra



LYXOR a lancé en 2018 une nouvelle gamme d'ETF qui combine la sélection ESG avec le score innovant ESG Momentum, qui mesure les tendances du score ESG des entreprises. Ces ETF LYXOR MSCI ESG Trend Leaders visent à créer une sélection positive en récompensant les sociétés qui s'efforcent d'améliorer leur notation ESG. Sept expositions aux marchés Europe, Etats-Unis, Asie, Monde et Emergents sont proposées aux investisseurs, constituant une alternative aux allocations actions cœur de portefeuille, avec de meilleures notations ESG. Les véhicules LYXOR MSCI ESG Trend Leaders prennent en compte les critères ESG comme suivant :

- Exclusion des entreprises actives dans les secteurs sensibles : alcool, jeux d'argent, tabac, énergie nucléaire, armes classiques, armes à feu civiles et controversées
- Exclusion d'entreprises impliquées dans une controverse majeure concernant les questions ESG (d'après le score MSCI de controverse ESG)
- Les entreprises sont classées en fonction de leurs notations ESG et de leurs tendances (amélioration ou détérioration annuelle des notations ESG)
- L'indice est construit selon la stratégie "Best in Class" : les sociétés les mieux classées dans chaque secteur (conformément à la classification mondiale des industries) sont sélectionnées pour constituer l'indice



Investissement à impact

Cette stratégie d'investissement a pour but d'associer la rentabilité financière avec un impact social et environnemental positif et mesurable. La combinaison de ces deux objectifs permet aux investisseurs de répondre de manière concrète aux Objectifs de Développement Durable.

LYXOR SEB Impact

En 2019, LYXOR a collaboré avec SEB (investisseur suédois) sur une stratégie Multi-Manager visant à fournir une sélection ESG innovante afin de créer des univers d'investissement actions ayant un impact économique, social et / ou environnemental positif mesurable (autrement appelé « Impact Investing »). Cette stratégie couvre un large éventail d'investissements dans des domaines tels que l'énergie propre, l'eau, l'agriculture, l'utilisation rationnelle des ressources et l'amélioration de la société.



Gestion du risque

Conformément à sa forte culture d'innovation, LYXOR entend continuer à jouer un rôle de pionnier dans le développement de véhicules d'investissement durables et innovants. L'extension de l'intégration ESG dans nos produits d'investissement est une priorité permettant ainsi à nos clients de réduire leur exposition à ces risques.

Les produits portant des caractéristiques ESG sont soumis à des contraintes réglementaires en matière de communication, de transparence et prise en compte des risques de durabilité. Les contraintes réglementaires, contrôlées par le département des risques de LYXOR, répondent notamment aux exigences chiffrées de la doctrine AMF 2020-03 et de la directive SFDR. Ces dernières ont pour objectif d'assurer la cohérence, la transparence et la qualité de l'information fournie aux investisseurs.

Des contrôles additionnels sont effectués sur les fonds labellisés.



PILIER 3 : POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

Les clients de LYXOR bénéficient également de notre implication en termes d'engagement actionnarial, qui permet d'accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques ESG sur le long terme.

Convaincu des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels la société civile doit faire face, LYXOR a ainsi défini – dans le prolongement de sa démarche d'investisseur responsable et en ligne avec son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies – une politique d'engagement actionnarial qui se traduit par deux axes complémentaires : une **politique d'engagement** et une **politique d'exercice des droits de vote**.

Dans la continuité de ce qui a été fait en 2020, LYXOR a marqué une nouvelle étape en 2021 dans son engagement en faveur de la transition climatique à travers plusieurs dispositions lui permettant de renforcer son opposition aux entreprises insuffisamment soucieuses du climat et de l'environnement. Dans la pratique, LYXOR attend des sociétés appartenant aux secteurs les plus sensibles aux considérations climatiques qu'elles publient leurs émissions carbone sur les scopes 1, 2 et 3. En l'absence d'une telle publication, LYXOR a pu sanctionner une ou plusieurs résolutions proposées à l'assemblée générale de ces sociétés. Des votes d'opposition (ou d'abstention) ont également pu être enregistrés si les entreprises détenues en portefeuilles sont ou ont été soumises à des controverses environnementales sévères, si les sociétés appartenant aux secteurs les plus sensibles aux considérations climatiques n'intègrent pas de critère extra-financier dans leur politique de rémunération et/ou si elles ne sont pas en ligne avec les recommandations de la TCFD. Cette saison a également été marquée par les résolutions dites 'Say on Climate'.

Par ailleurs, LYXOR est attentif aux **résolutions externes à caractère social et environnemental** visant à promouvoir un comportement d'entreprise citoyenne tout en améliorant la valeur actionnariale à long terme.



En ce qui concerne nos activités d'engagement, notre responsabilité est d'encourager les entreprises, à travers un dialogue constructif, à prendre en compte entre autres, le défi climatique dans leur stratégie. LYXOR mène ainsi en parallèle quatre campagnes d'engagement dédiées au climat :

1. LYXOR est membre de l'initiative internationale **Climate Action 100+** : lancée en décembre 2017 lors du One Planet Summit, le Climate Action 100+ est une initiative collaborative définie sur cinq ans qui permet aux investisseurs de dialoguer avec les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre.



Cette initiative permet à LYXOR d'engager un dialogue constructif avec les entreprises inscrites sur la liste dont elle est actionnaire, en particulier sur 3 sujets clés :

- Tout d'abord, LYXOR incite les entreprises engagées à mettre en place un cadre de gouvernance solide, qui énonce clairement la responsabilité du conseil d'administration dans la prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique.
- La gestion des émissions de gaz à effet de serre est également discutée et notamment les mesures mises en place par les entreprises pour réduire leurs émissions sur toute leur chaîne de valeur, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.
- Enfin, LYXOR encourage les entreprises à améliorer leur reporting climatique conformément aux recommandations de la **Taskforce on Climate-related Financial Disclosures**.

En 2021, LYXOR était membre de 12 coalitions à travers l'initiative Climate Action 100+, afin d'accompagner ces entreprises vers une meilleure prise en compte de leurs enjeux climatiques, que ce soit au niveau de leur gouvernance, de leur stratégie ou de leur ambition envers le climat.

2. Une campagne sur le plastique et l'économie circulaire avec pour objectif de sensibiliser les acteurs clés des secteurs de l'automobile, de la grande consommation et de l'électronique – particulièrement consommateurs de plastique – aux enjeux relatifs au plastique et l'intégration des risques associés tout au long de la chaîne de valeur.

3. Une campagne sur la gestion de l'eau à destination des acteurs du secteur alimentaire et des boissons, de l'industrie de la mode et de l'industrie minière présents en Afrique du Sud et au Brésil. Elle a pour but d'intégrer de façon prioritaire les enjeux liés à la gestion de l'eau tout au long de la chaîne de valeur.

4. Enfin, une campagne sur les technologies propres et responsables avec pour objectif d'instaurer une approche holistique en lien avec des entreprises fabricant des éoliennes, des panneaux solaires et des véhicules électriques, afin d'évaluer et de gérer les risques ESG associés au développement de ce type de technologies.

Au 31/12/2021, les encours sous gestion sujets à ces campagnes d'engagement dédiées au climat s'élèvent à 4 milliards d'euros. Pour plus de détails sur les activités de vote et d'engagement de LYXOR en 2021, un rapport annuel est disponible sur notre site internet.



Rapport 2021 des activités de vote et d'engagement de LYXOR



Gestion du risque

Tout portefeuille comporte des risques ESG et Climatiques. A travers l'exercice de ses droits de vote et les campagnes d'engagement menées auprès des émetteurs, LYXOR encourage les entreprises à adopter de meilleures pratiques et ainsi réduire l'exposition de ses portefeuilles à des risques ESG ou climatiques. Cela se matérialise d'une part par l'exercice de votes négatifs lorsque les pratiques des entreprises ne répondent pas aux principes définis par LYXOR ou par un soutien à des résolutions d'actionnaires lorsque celles-ci encouragent à de meilleures pratiques, et d'autre part par le biais de nos activités d'engagement, celles-ci permettant dans certains cas d'obtenir une plus grande transparence ou encore d'obtenir des engagements en matière de transition climatique de la part des entreprises.

En 2021, LYXOR a exercé ses droits de vote sur huit résolutions déposées par le management sur l'ambition climat de la société (résolutions dites « Say on Climate »). Sur ces huit résolutions, LYXOR a voté en faveur de six et s'est abstenu sur deux résolutions.¹¹

¹¹ voir page 42 du [rapport de vote et d'engagement de LYXOR](#)

PILIER 4: INTEGRER L'ESG AU CŒUR DE NOTRE MODELE

LYXOR est conscient de l'importance des risques ESG, c'est pourquoi une évaluation mensuelle de ces derniers est réalisée au travers des « **rapports ESG & climat** » de LYXOR au niveau de ses portefeuilles. Une méthodologie propriétaire a ainsi été mise en place afin de reporter des indicateurs simples et facilement mesurables sur les risques et opportunités associées, dès que la transparence le permet.

Les métriques incluent la notation ESG, l'exposition aux entreprises ayant des activités relatives à des secteurs controversés ou encore l'exposition du portefeuille aux controverses ESG. De plus, LYXOR estime qu'il est essentiel d'évaluer les **risques climatiques de ses fonds**, au-delà des risques ESG. Ceux-ci comportent notamment l'empreinte carbone, l'exposition aux actifs échoués, le mix énergétique ou bien la part verte du portefeuille, et sont explicités dans le troisième chapitre de ce rapport « Indicateurs et objectifs ».



Gestion du risque

Pour tous ces fonds, dès que la transparence le permet, LYXOR mesure l'exposition du portefeuille aux risques ESG, y compris les risques liés au climat, à fréquence mensuelle. Cette évaluation – qui peut également être faite avant le lancement d'un nouveau produit – permet de mesurer de manière granulaire l'exposition aux différents risques climatiques dont notamment:

- Les volumes d'émissions carbone
- L'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles susceptibles d'être dépréciées ou échouées (« *stranded assets* »)
- La part des réserves de combustibles fossiles ainsi que les émissions potentielles de ces réserves

Pour plus de détails, se référer à la partie 3 de ce rapport 'Indicateurs et Objectifs'.

Critères ESG

Critères ESG : entreprises cotées

La prise en compte des critères ESG est basée sur la conviction que l'analyse extra-financière enrichit le travail de sélection et contribue à la robustesse des processus de gestion ainsi qu'à la création de valeur à long terme. Les facteurs ESG font **l'objet de pondérations qui entraînent ainsi une hiérarchisation des domaines E, S et G** (mais aussi des sous-thèmes liés) en lien avec le secteur de l'entreprise analysée.

Les principaux critères ESG trans-sectoriels couverts sont entre autres :

- En matière de gouvernance, la structure du conseil d'administration/de surveillance, l'indépendance des comités, les pratiques et politique de rémunération, la relation avec les actionnaires, le fonctionnement des instances et mesures d'audit et de contrôle interne, la transparence des informations financières...
- Par rapport aux enjeux sociaux sont étudiés le développement du capital humain (formation, qualité et gestion de la force de travail, santé & sécurité), la qualité et sûreté du produit/service vendu, les pratiques vis-à-vis des fournisseurs/sous-traitants, les opportunités sociales en lien avec le secteur de l'entreprise (accès aux soins, à une nutrition saine) ...

- En matière d'environnement, la politique et stratégie environnementale de l'entreprise, la promotion des achats responsables, l'éco-conception, la gestion de l'eau, la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone des produits/services développés, la gestion des déchets et substances dangereuses, ainsi que les opportunités dans les technologies vertes...

La notation des véhicules d'investissement de LYXOR est calculée tous les mois et la méthodologie générale est régulièrement revue, et au moins une fois par an.

Critères ESG : entreprises non cotées

LYXOR analyse les pratiques ESG des PME/ETI en ayant mis en place une analyse adaptée aux spécificités de ces entreprises et de leurs secteurs. LYXOR intègre ces enjeux ESG dans tout le cycle de financement que ce soit par l'évaluation des risques et des pratiques ESG des PME/ETI avant chaque investissement, mais aussi au moyen d'une due diligence ESG annuelle de ces entreprises afin d'identifier leurs axes d'amélioration et ainsi dialoguer avec elles sur leurs gestions extra-financière.

Les principaux critères ESG transversaux couverts sont entre autres :

- En matière de gouvernance, de favoriser l'équilibre des pouvoirs et l'efficacité de l'organe de gouvernance, respecter les droits des actionnaires, promouvoir l'effectivité des dispositifs d'audit et de contrôle interne et intégrer des objectifs de RSE dans la rémunération des dirigeants...
- La politique sociale de l'entreprise sera également considérée en utilisant des critères tels que les systèmes de rémunération, la formation et l'évolution professionnelle, la prévention des discriminations et l'égalité des chances, le respect des droits de l'homme, protéger la santé et la sécurité des employés, la promotion d'une responsabilité vis-à-vis des clients et la loyauté des pratiques commerciales...
- Dans le domaine de l'environnement, est étudié l'intégration des questions environnementales dans la stratégie de la PME/ETI, dans la fabrication et la distribution des produits, la performance de ses sous-traitants/fournisseurs, la gestion des ressources naturelles et matières premières, ainsi que les considérations environnementales intégrées à l'utilisation et à la fin de vie des produits de l'entreprise...

Critères ESG : obligations souveraines

Convaincu de la pertinence d'une méthodologie d'intégration ESG propre aux obligations gouvernementales, LYXOR s'appuie sur une démarche risques/opportunités et distingue chaque enjeu au niveau des domaines E, S et G. Les notations gouvernementales reflètent la manière dont l'exposition des pays aux facteurs ESG ainsi que la gestion de ceux-ci peuvent influencer sur la durabilité à long terme de leurs économies.

Les principaux indicateurs extra-financiers sont les suivants :

- En termes de gouvernance, sont analysés les aspects démocratiques, le respect des libertés politiques et civiles, la perception de la corruption, le système pénal et judiciaire, la qualité de la réglementation et son application, les capacités financières...
- Au niveau social, est étudié notamment le développement du capital humain (étude supérieure et technique), l'accès aux besoins de base, les systèmes d'éducation, de santé et de retraite ainsi que la qualité des infrastructures de base. Mais aussi l'environnement macro-économique, les inégalités de genre ainsi que le climat des affaires...
- En matière d'environnement, est considéré la gestion des ressources naturelles du pays, la vulnérabilité des ressources nationales vis-à-vis des différents événements climatiques et l'exposition au changement climatique...



Gestion du risque climatique

Critères liés aux enjeux climatiques

LYXOR s'engage à aligner ses activités sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. LYXOR a développé une politique climatique.

Les facteurs de risque climatique sont désormais intégrés dans le cadre de gouvernance de LYXOR. Ils sont considérés en termes de risques de transition, de risques physiques, contentieux et juridiques, tels que définis par le TCFD.

Les risques climatiques ont été divisés par la TCFD en deux grandes catégories : les **risques physiques** et les **risques de transition**. Pour évaluer ces deux catégories de risques sur ses portefeuilles, LYXOR a retenu différents critères présentés ci-après.

Méthode d'évaluation des portefeuilles LYXOR

Les portefeuilles LYXOR ont été décomposés en quatre catégories : Actions, Obligations - émetteur de type entreprise, Obligations – émetteur de type gouvernement et Fonds de fonds (FOF)*.

Pour la gestion passive de LYXOR, il a été retenu les expositions financières des portefeuilles. Pour la gestion active, il a été retenu les expositions financières des stratégies Actions et Obligations (titres vifs). Les données carbone sont reportées dès que la transparence le permet : cela concerne 75% du portefeuille LYXOR Obligations - émetteur de type entreprise, 92% du portefeuille LYXOR Obligations – émetteur de type gouvernement, 98% du portefeuille LYXOR Actions et 89% du portefeuille Fonds de Fonds. L'ensemble des 4 portefeuilles analysés représentent 71% de l'encours total de LYXOR au 31/12/2021.



* N'ont pas été inclus les encours de la plateforme de comptes gérés.

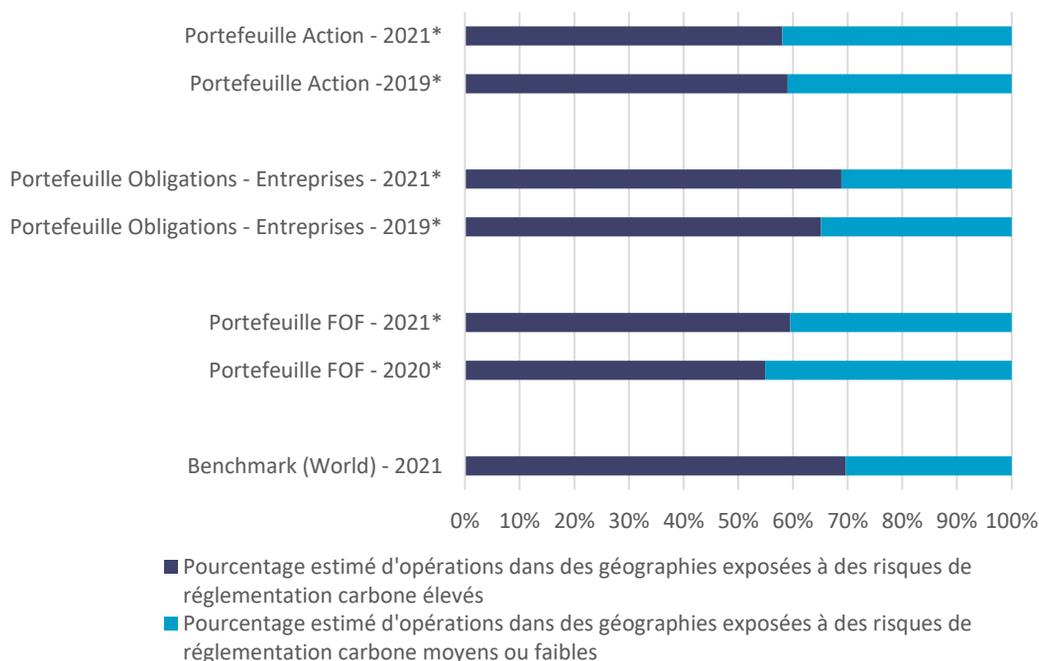
Risques de transition

Ils résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, et recouvrent différentes sous-catégories de risques :

Risques et opportunités réglementaires et juridiques

Définition	Ils peuvent d'un côté être liés à un changement dans les politiques publiques, par exemple la mise en place d'un prix du carbone ou de réglementations produits plus exigeantes. Celles-ci peuvent concerner soit des politiques d'atténuation réglementant les activités qui contribuent au réchauffement climatique, soit des politiques de prévention visant à favoriser l'adaptation. D'un autre côté, ils peuvent être liés à une hausse des plaintes et litiges du fait de l'augmentation des pertes et dommages causés par le changement climatique. En France, la pétition du collectif « Affaire du Siècle » visant à sanctionner l'inertie du gouvernement français alors qu'il fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre aura réuni plus de 2 millions de signatures ⁽¹²⁾ . Bien que la pétition n'ait aucune valeur juridique, le but recherché est de créer une jurisprudence sur le changement climatique.
Mesure	LYXOR utilise le pourcentage estimé d'opérations réalisées dans des pays où le risque de réglementation carbone est élevé pour pouvoir mesurer l'exposition de son portefeuille à ce risque. Mesure de l'opportunité : Pour capturer les opportunités réglementaires et juridiques, LYXOR a fait le choix de labelliser 3 de ses fonds ETFs. Par exemple, l'ETF labellisé GREENFIN permet à LYXOR d'être en avance par rapport aux régulations telles que la taxonomie européenne qui vise à classer les activités vertes.
Horizon temps	Ce type de risque est le plus matérialisable à court-terme du fait du plan d'action de la Commission Européenne sur la finance durable, qui se traduira notamment très prochainement par l'adoption législative d'une taxonomie sur les activités vertes.

Risques réglementaires

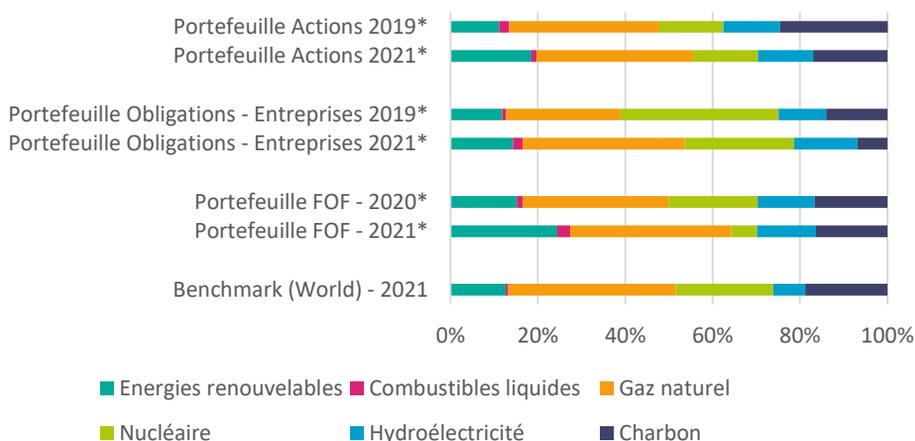


¹² <https://www.alternatives-economiques.fr/laffaire-siecle-veut-repousser-limites-droit/00089396>

Risques et opportunités technologiques

Définition	Liés à des innovations et ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique (nouvelles technologies d'énergie renouvelable, stockage de l'énergie, capture du carbone...).
Mesure	Spécifiquement pour les énergéticiens, le mix énergétique du portefeuille est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie. L'utilisation de charbon, de combustibles liquides ou de gaz naturel sont associés à des risques, tandis que l'utilisation d'énergies renouvelables est considérée comme une source d'opportunité technologique.
Horizon de temps	Avec les énergies renouvelables qui deviennent de plus en plus compétitives ⁽¹³⁾ , ce risque devient réalisable à moyen-terme. Ici, il est possible de faire la distinction entre la part brune et la part verte d'un portefeuille. Quand la première fait référence aux énergies fossiles, la deuxième désigne les activités fournissant des solutions environnementales.

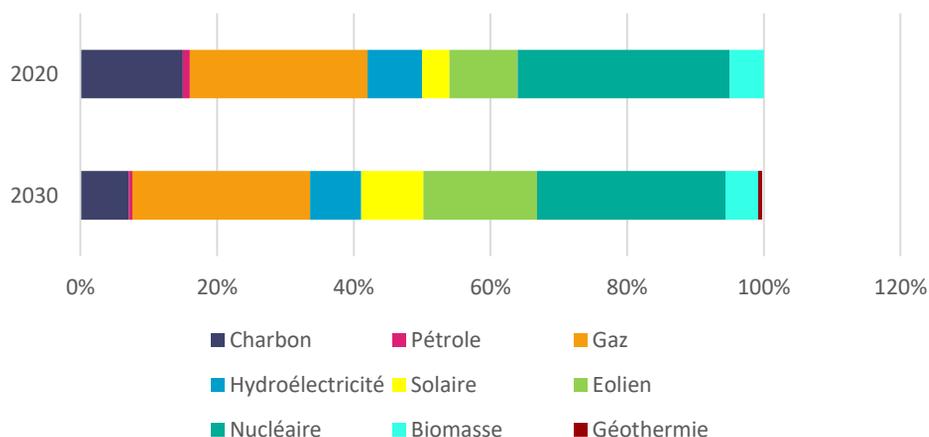
Production d'électricité par combustible en % maximum du total (pour les énergéticiens) (rebasé à 100)



Source données émetteurs : MSCI.

*Portefeuille proxy

Mix énergétique souverain



¹³ <https://www.connaissancedesenergies.org/sites/default/files/pdf-pt-vue/couts-energies-renouvelables-et-recuperation-donnees-2019-010895.pdf>

Source données émetteurs : Trucost.

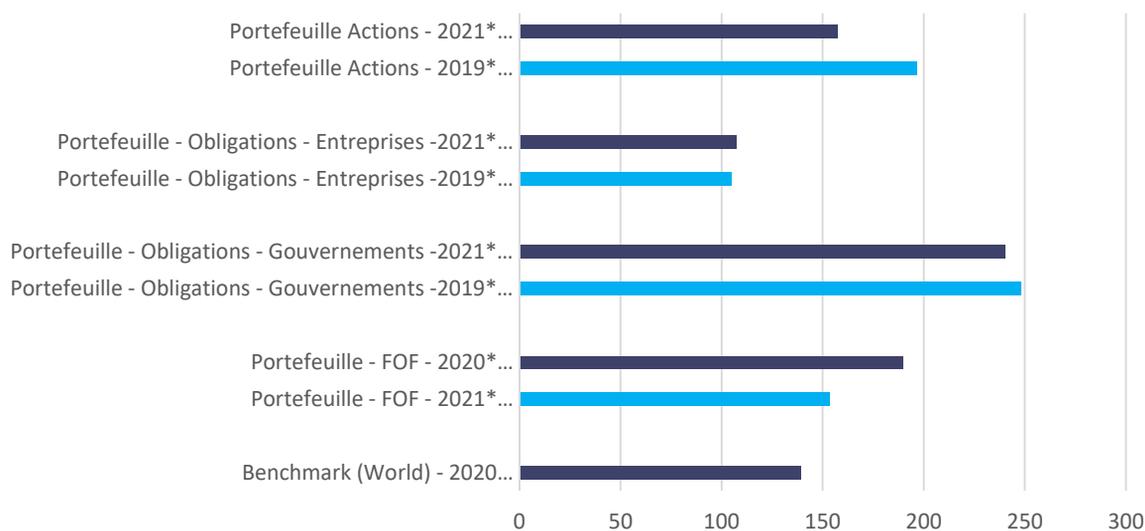
*Portefeuille proxy



Risques et opportunités de marché

Définition	Modification de l'offre et de la demande liée à la prise en compte croissante des risques climatiques, comme la variation du prix des matières premières, etc.
Mesure	L'intensité carbone pondérée permet de mesurer l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises, qui sont pondérées par leur poids dans le portefeuille. Cette intensité est exprimée en tonnes de CO2 équivalent par million de dollars de chiffres d'affaires (scope 1+2).
	<p>Le Low Carbon Transition Score⁽¹⁴⁾ utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués • Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels • Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone • Neutral : faible exposition aux risques de transition • Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.
Horizon temps	de Il est intéressant ici de mesurer l'exposition du portefeuille de LYXOR aux émetteurs dérivant des revenus liés au charbon thermique, puisque cette activité est en passe de devenir obsolète à moyen terme.

Moyenne pondérée des intensités carbone (tonnes de CO2e /\$M CA)

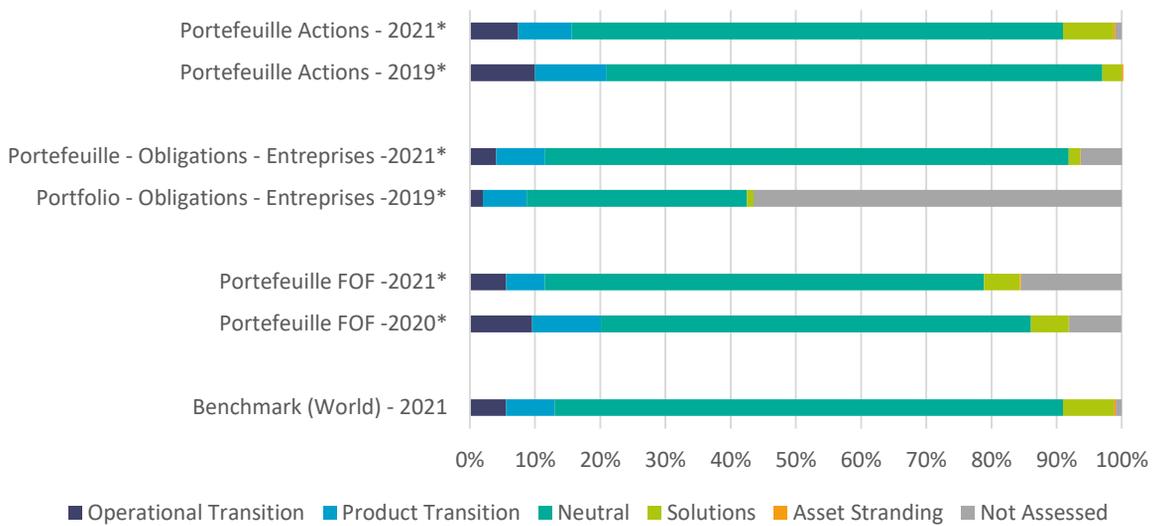


¹⁴ Source données émetteurs : MSCI.

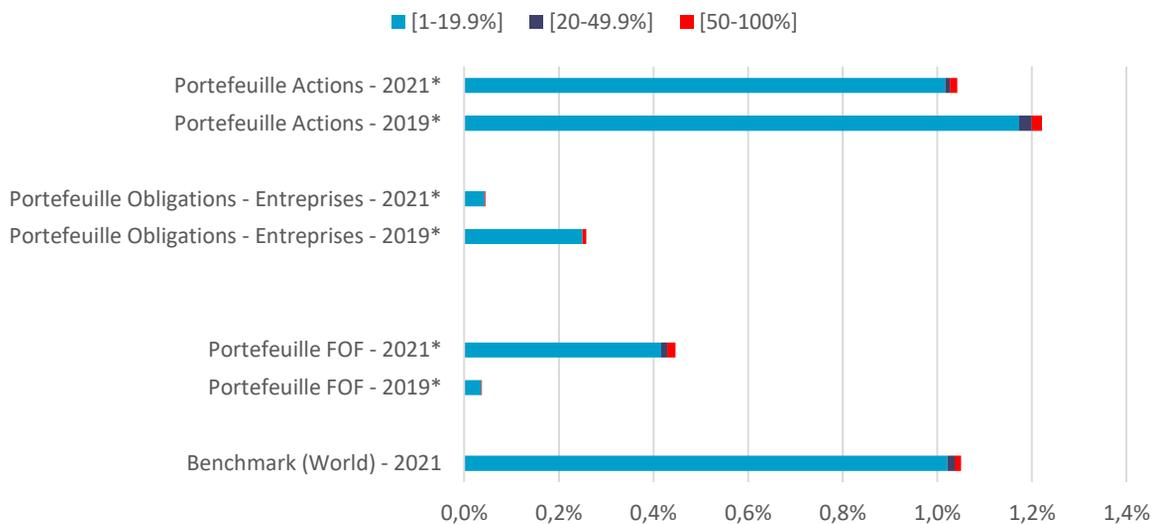
*Portefeuille proxy



Low Carbon Transition Score



Poids des émetteurs du portefeuille ayant un chiffre d'affaires provenant du charbon compris entre :

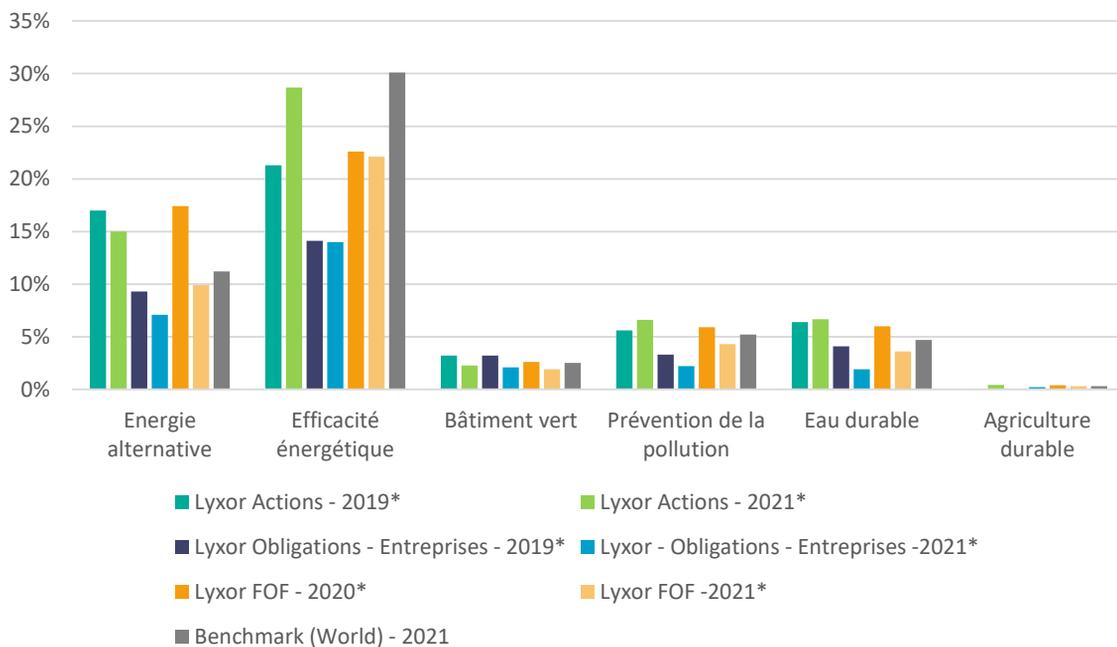


Source données émetteurs : MSCI.

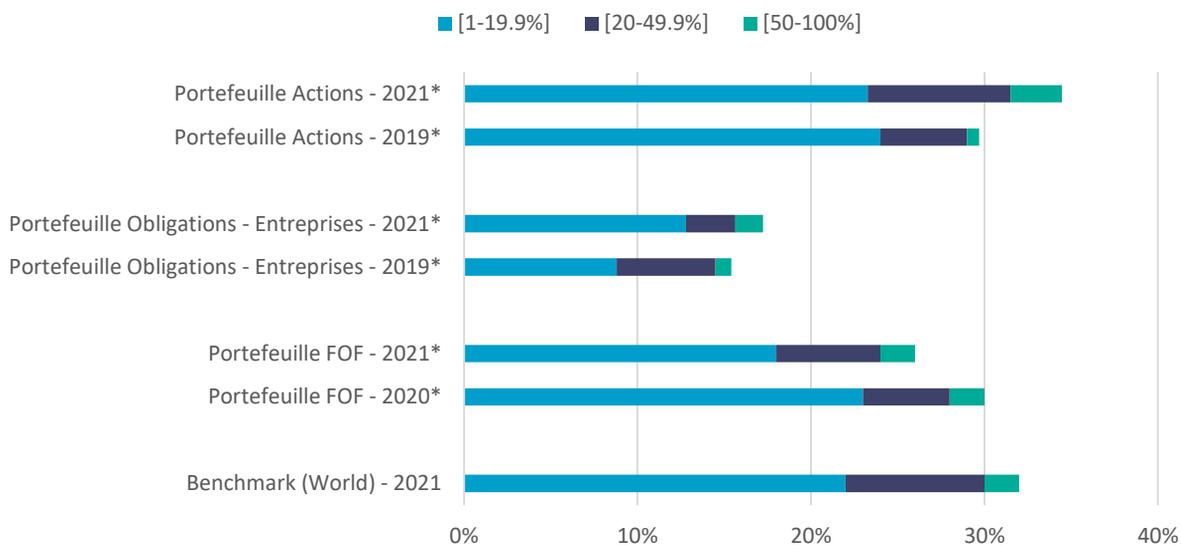
*Portefeuille proxy



Poids des émetteurs du portefeuille offrant des solutions technologiques propres



Poids des émetteurs du portefeuille ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions technologiques propres compris entre :



Source données émetteurs : MSCI.

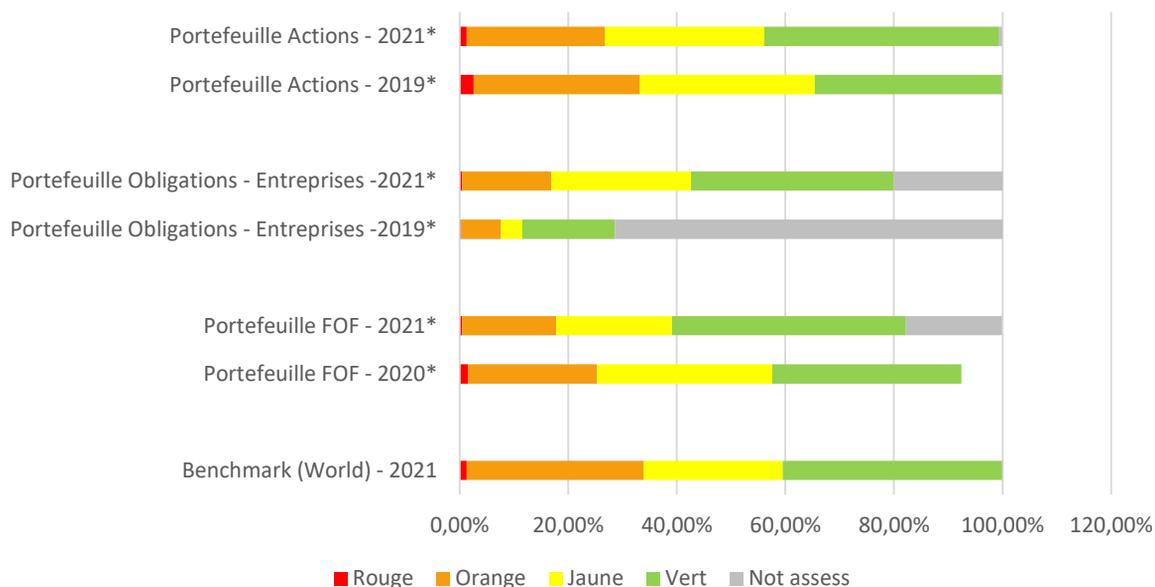
*Portefeuille proxy



Risques de réputation

Définition	Changement de la perception des parties prenantes du fait de la participation ou non d'une organisation à la mise en place d'un modèle économique bas-carbone.
Mesure	Les controverses ESG, et particulièrement celles de type environnemental, permettent d'anticiper les risques de réputation auxquels pourraient être sujets certains émetteurs.
Horizon de temps	C'est aujourd'hui un véritable enjeu pour les sociétés de gestion. LYXOR mesure l'exposition de ses portefeuilles aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales. Il est possible d'utiliser cette mesure d'exposition afin de construire une stratégie d'exclusion. En effet la décision d'exclure une entreprise en raison de violations des normes internationales est généralement motivée en raison de préoccupations éthiques et / ou de réputation. La controverse étant définie comme un incident ou une situation actuelle dans laquelle une entreprise fait face à des allégations ayant des impacts négatifs sur les parties prenantes, le risque de réputation lié à celle-ci est donc matérialisable à court-terme.

Controverses ESG



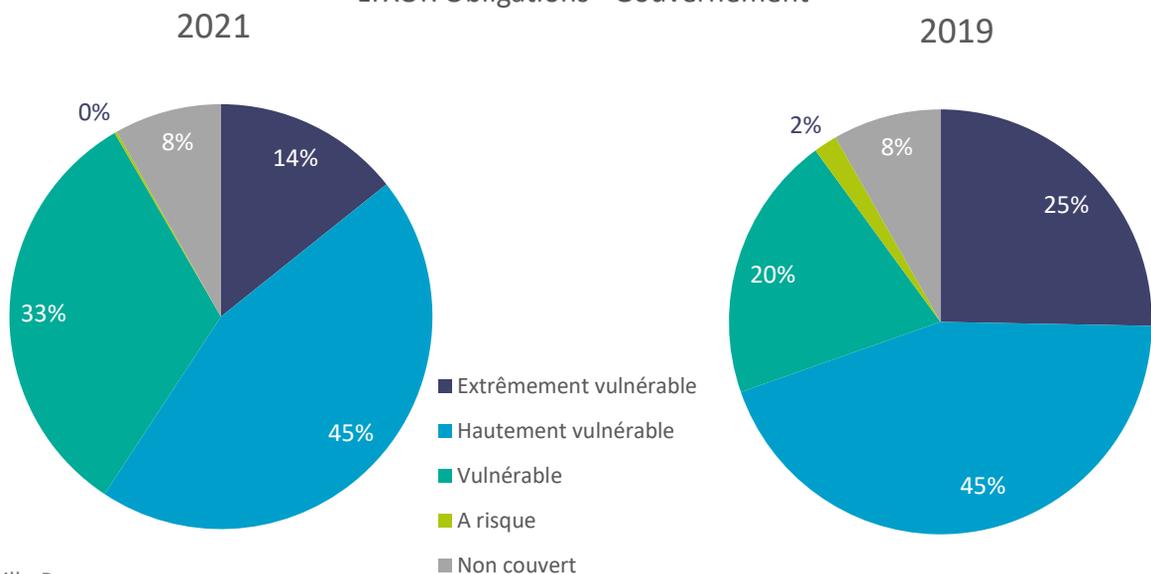
Risques physiques

Les risques physiques quant à eux résultent des dommages qui sont causés par les phénomènes climatiques et météorologiques. Ceux-ci peuvent être aigus (dus à des événements naturels tels que les incendies), ou chroniques (liés à l'augmentation des températures et à des changements géographiques de long-terme tels que la montée des eaux). Ces risques sont donc matérialisables aussi bien à court-terme qu'à moyen et long-terme. Ils regroupent les vagues de chaleur, de froid, de sécheresse, les cyclones tropicaux, les incendies et les inondations. L'exposition des entreprises à ces événements est mesurée en analysant la localisation de leurs actifs dans les régions à plus ou moins haut risque.

Pour les émetteurs souverains, LYXOR présente un indicateur qui donne la mesure de la vulnérabilité des pays pondérée par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) a développé le « **Environmental Vulnerability Index** » qui permet de mesurer la vulnérabilité d'un pays face aux catastrophes naturelles et aux conditions météorologiques telles que les sécheresses ou les tsunamis.

Environmental Vulnerability Index
LYXOR Obligations - Gouvernement



*Portefeuille Proxy

** [Environmental Vulnerability Index](#)





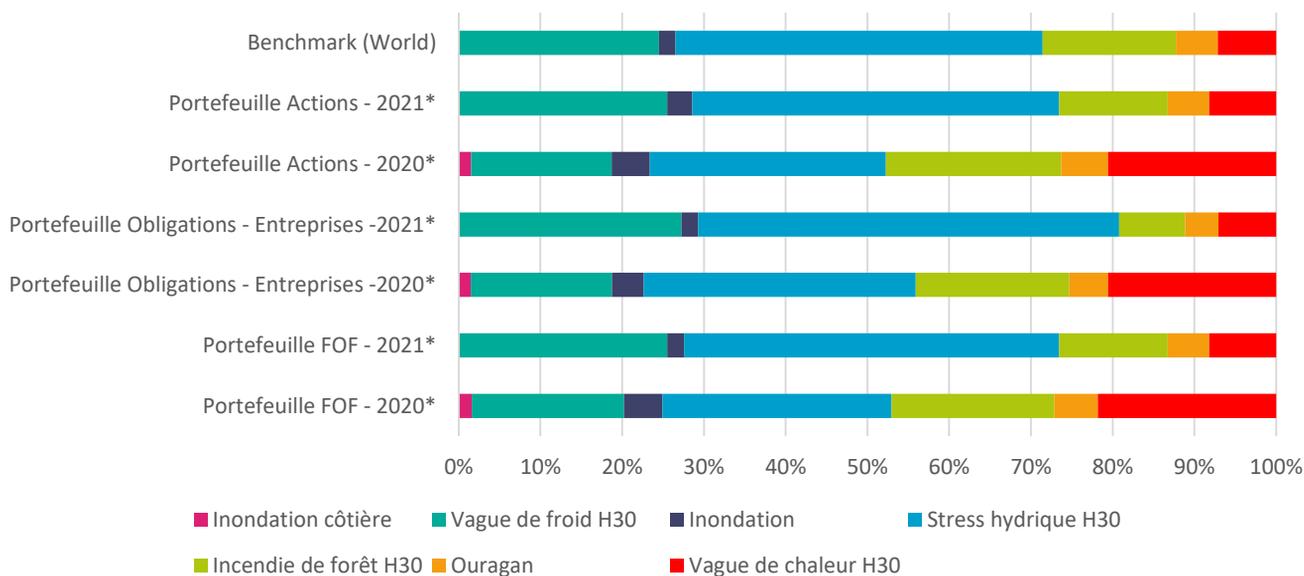
Facteurs de risque physique— Scénario de changement climatique élevé

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs rattachés aux entreprises (source : S&P Market Intelligence).

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

Le graphique illustre les principaux facteurs de risques physiques liés au changement climatique dans le portefeuille selon un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Facteurs de risques physiques - Scénario de changement climatique élevé 2030 **



*Portefeuille proxy

** Source données émetteurs : le scénario élevé 2030 est basé sur le modèle *Trucost, High Climate Change Scenario (RCP 8.5)*: poursuite de la croissance des émissions (statu quo). Ce scénario devrait entraîner un réchauffement de plus de 4 degrés Celsius d'ici 2100,

Risques liés à la biodiversité

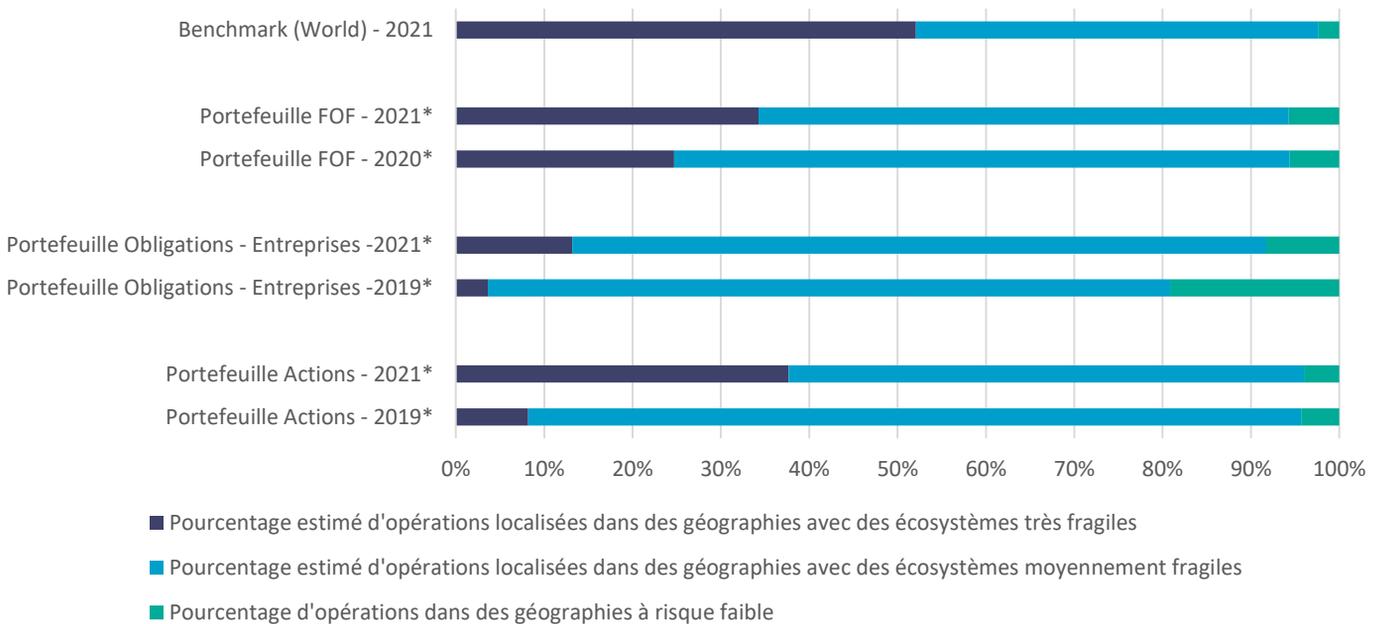
Au sens de la Convention sur la diversité biologique, la biodiversité englobe la variabilité des organismes vivants de toute origine. Cela comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes.

La conservation de la biodiversité, le maintien des services écosystémiques et la gestion durable des ressources naturelles vivantes sont des aspects clés du développement durable. Le respect et la préservation de la biodiversité sont reconnus internationalement par la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages, la Convention sur les zones humides (Ramsar) et la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel et naturel mondial et du Programme sur l'homme et la biosphère.

En 2021, LYXOR n'a pas produit de rapport autonome sur la biodiversité.

Spécifiquement pour les sujets de biodiversité et d'utilisation des terres, il est mesuré le pourcentage d'opérations localisées dans des géographies à risque élevé pour pouvoir évaluer l'exposition des portefeuilles de LYXOR aux **risques physiques**.

Biodiversité et utilisation des terres



Source données émetteurs : MSCI.

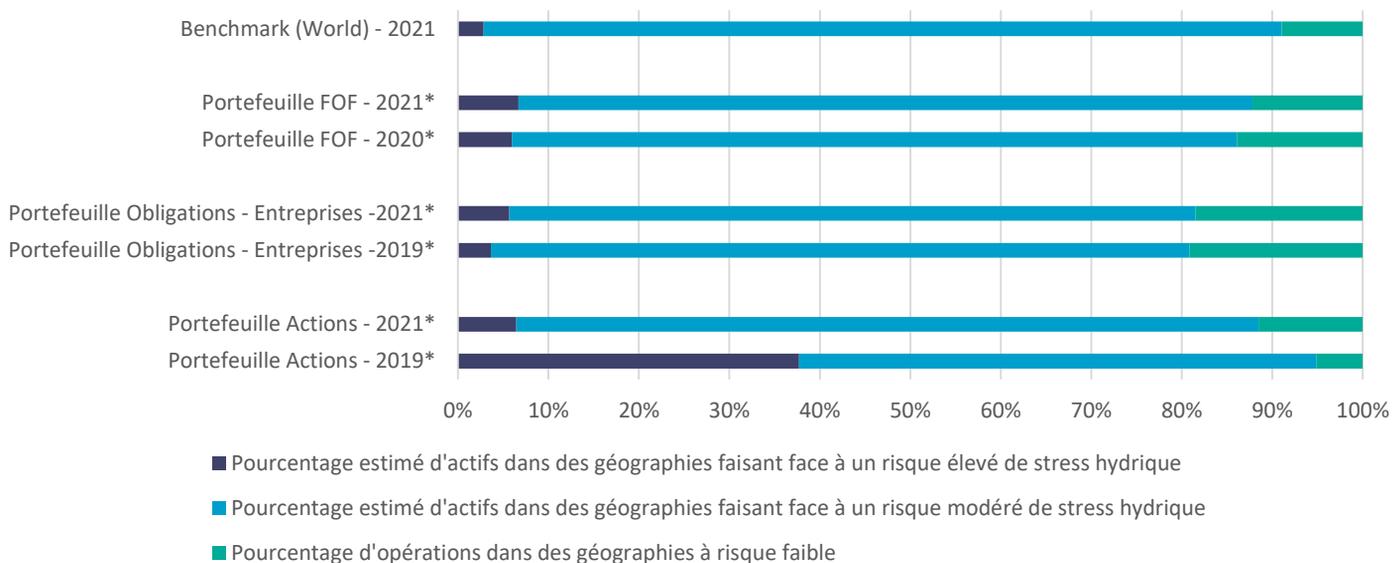
*Portefeuille proxy





Spécifiquement pour les sujets de stress hydrique, il est mesuré le pourcentage d'opérations localisées dans des géographies à risque élevé pour pouvoir évaluer l'exposition des portefeuilles de LYXOR aux **risques physiques**.

Stress hydrique



Source données émetteurs : MSCI.

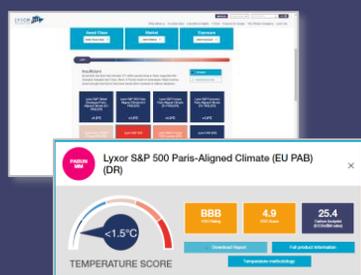
*Portefeuille proxy



Analyse de scénarios climatiques

Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, chaque acteur économique devra réaliser des efforts considérables pour améliorer leur efficacité énergétique ou décarboner leur mix énergétique. Ces efforts composent les trajectoires 2°C ou bien en dessous de 2°C (1,5°C). Dans ce cadre, chaque activité verra son intensité carbone diminuer progressivement, à un niveau et à un rythme dépendant des spécificités du secteur et de ses innovations technologiques. Ces trajectoires sont des processus incrémentaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris et limiter les impacts irréversibles du changement climatique.

LYXOR s'est associé à Trucost, filiale de S&P Global spécialiste des données ESG, pour mesurer le potentiel de réchauffement de ses portefeuilles. L'approche peut être décrite comme une évaluation de la trajectoire de transition, qui examine dans quelle mesure la réduction des émissions carbone d'une entreprise au fil du temps est alignée sur les budgets carbone des objectifs 1,5°C et 2°C de l'Accord de Paris. Par conséquent, un acteur aligné sur une trajectoire 1,5°C ou 2°C n'a pas nécessairement une part importante de ses revenus provenant d'activités à faibles émissions de carbone, mais plutôt un rythme de réduction de ses émissions de GES suivant une trajectoire 1,5°C ou 2°C, tenant compte des spécificités du secteur.



En janvier 2021, LYXOR a publié la température de plus de 160 de ses fonds corporate ETF. Cette publication marque une étape importante dans la démarche de LYXOR d'apporter aux investisseurs l'information nécessaire pour évaluer l'impact de leurs portefeuilles sur le réchauffement climatique et, le cas échéant, les aider à les aligner avec les objectifs de l'Accord de Paris – pour contenir d'ici 2100 l'élévation des températures nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter la hausse à 1,5°C.

Début 2021, LYXOR a développé sa propre approche pour évaluer l'alignement de ses portefeuilles d'obligations souveraines avec les enjeux climatiques de l'Accord de Paris. Elle a pour objectif de déterminer si l'ambition de réduction des émissions d'un pays est en ligne avec différents scénarios climatiques, visant différents objectifs de température. Cette approche compare les ambitions de décarbonisation d'un souverain avec des scénarios visant à limiter le réchauffement climatique à différents niveaux de température : 1,5°C, 1,65°C, 2°C, 2,7°C. Elle détermine la plage de température dans laquelle l'engagement climat d'un pays se situe.

Plus d'informations sur l'approche d'évaluation de la température des fonds « corporate » et souverain de LYXOR [ICI](#).





Températures des portefeuilles LYXOR* :



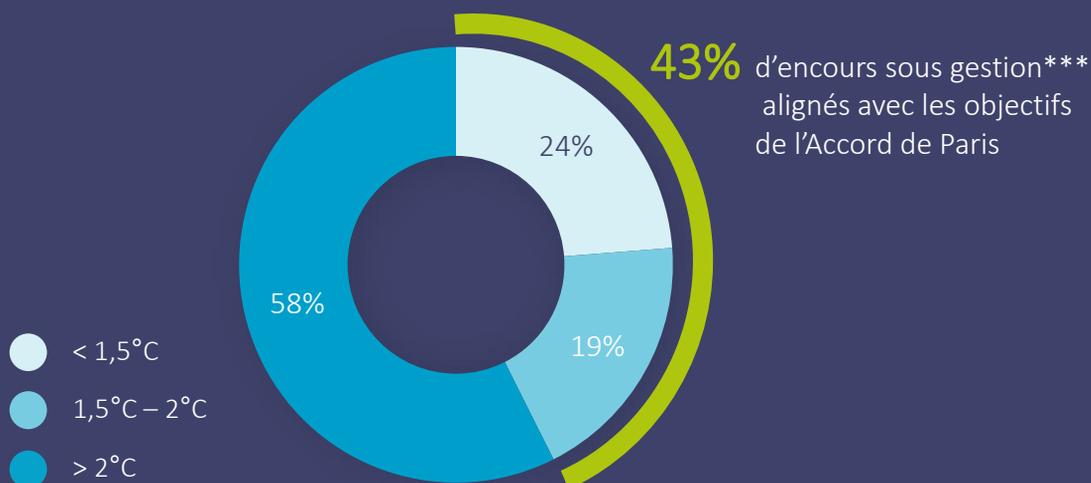
Fin 2021, les portefeuilles actions et obligations souveraines de LYXOR n'étaient pas alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cela reflète le fait que l'économie mondiale n'est actuellement pas sur une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Les portefeuilles d'obligations corporate et de fonds de fonds ont également été évalués. Toutefois, leurs taux de couverture étaient inférieurs à 80% et jugés insuffisants pour conclure sur leur alignement avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

* Portefeuille proxy

** Actifs alignés avec le scénario IEA STEPS 2.7°C

Répartition des encours du portefeuille Actions de LYXOR par plage de température



*** Sur le total d'encours sous gestion couverts, classe d'actif actions (95%)

Températures des portefeuilles LYXOR* :

CONCEPT:

- Évaluer l'alignement de l'ambition de décarbonisation (NDC) d'un pays sur les objectifs des scénarios régionaux et mondiaux

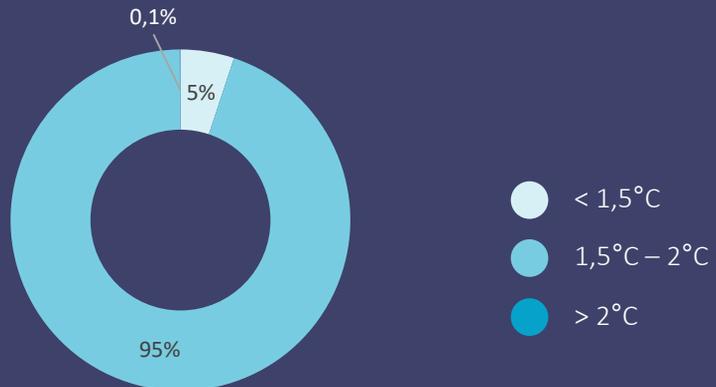
SCENARIOS:

- IEA – Sustainable Development Scenario (SDS) 1.65°C/1.8°C
- IEA – Stated Policies Scenario (STEPS) 2.7°C
- UNEP Emissions Gap Report 1.5°C and 2°C pathways

Le portefeuille d'obligations souveraines de LYXOR est sur une trajectoire comprise entre 1.65/1.8°C et 2.7°C selon les scénarios de l'IEA, et entre 1.5°C et 2°C selon le scénario de l'UNEP.

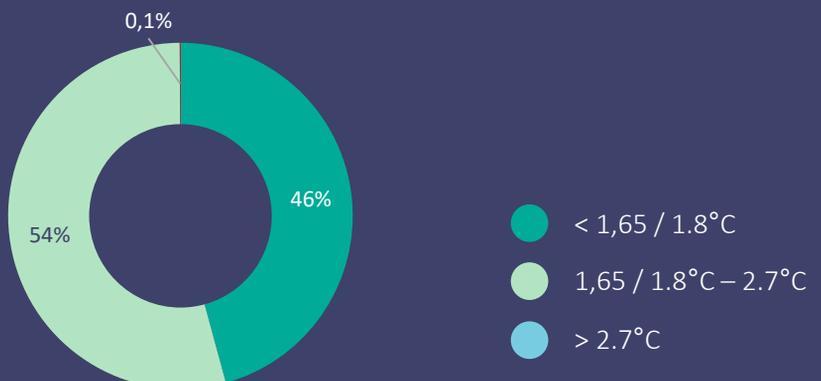
Répartition des encours du portefeuille obligations souveraines* par plage de température

UNEP

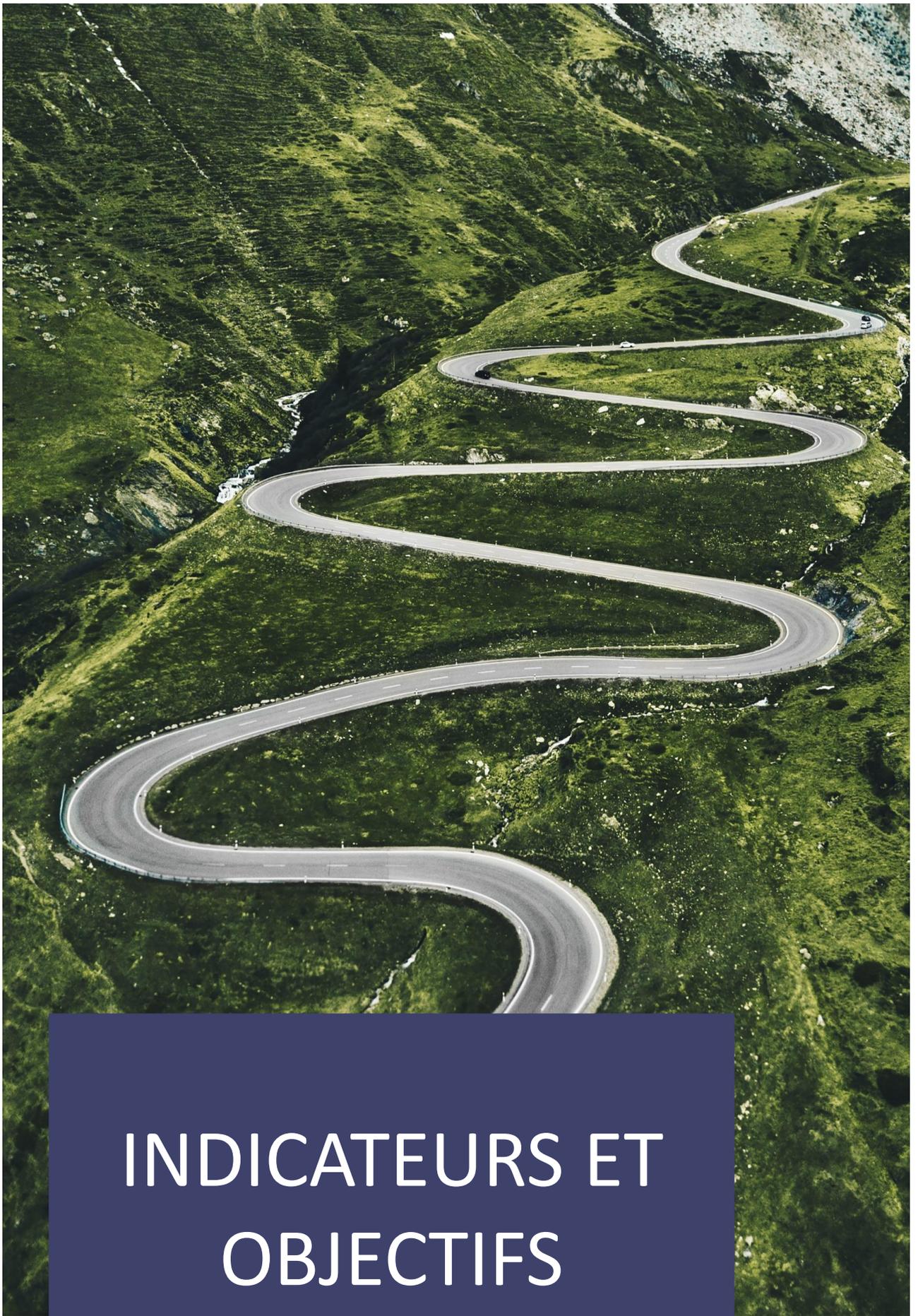


* Sur le total d'encours sous gestion couverts (90%)

IEA



* Sur le total d'encours sous gestion couverts (90%)



INDICATEURS ET OBJECTIFS

A travers les rapports ESG & Climat, produits mensuellement par LYXOR sur ses différents portefeuilles, trois grandes catégories d'indicateurs sont calculés et publiés :

- Le score ESG du portefeuille
- L'exposition aux controverses
- Les métriques climat

SCORE ESG

La notation ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) mesure la capacité des émetteurs sous-jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs E, S et G relatifs à leur secteur. LYXOR réalise une notation ESG pour l'ensemble de ses véhicules lorsque la transparence de ces derniers le permet.

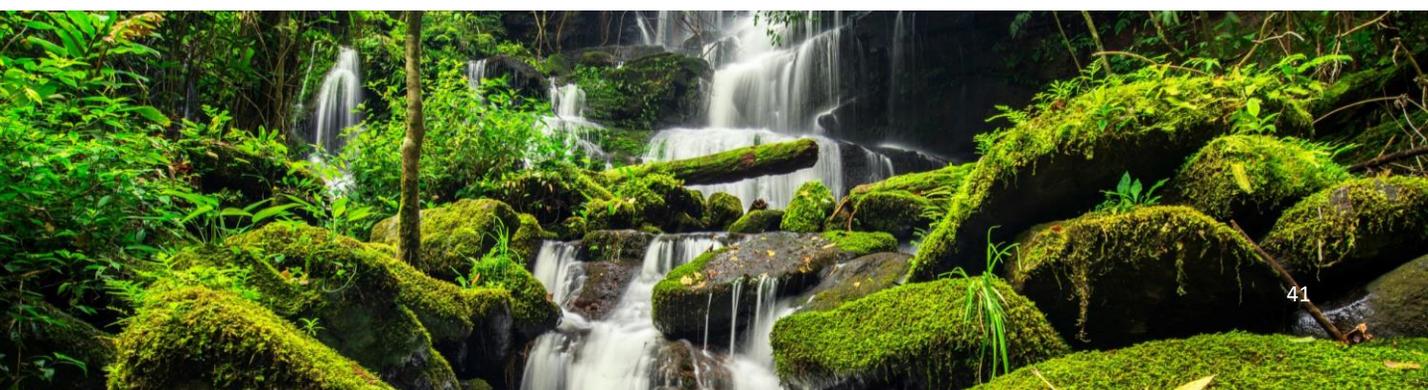
Le rapport inclut une notation ESG du véhicule d'investissement en combinant la note des divers sous-jacents (que ce soit des entreprises ou des actifs souverains) et leur poids dans le portefeuille. La granularité de la notation est donnée pour chacun des piliers E, S et G ainsi qu'au niveau des sous thèmes.

Ce rapport détaille pour chacun des piliers les thèmes examinés et notés :

Entreprise		
Thèmes	Score	Poids
Environmental	6.2	22.2%
Climate change	7.6	7.2%
Environmental opportunities	5.5	5.5%
Natural capital	5.7	5.1%
Pollution & waste	5.4	4.3%
Social	5.0	40.1%
Human capital	4.7	19.3%
Product Liability	5.1	16.1%
Social Opportunities	5.2	3.2%
Stakeholder opposition	6.8	1.6%
Governance	4.9	37.2%

	Portefeuille	Benchmark (World)
Note	A	A
ESG Industry Adjusted Score	6.5	6.1
ESG Score	5.2	5.0
Environmental	6.2	6.0
Social	5.0	4.8
Governance	4.9	4.8
Portefeuilles notés	100%	100%
Nb Securities rated	6638	1584

Gouvernement		
Thèmes	Score	Poids
Environmental	6.2	22.2%
Environmental externalities	7.6	7.2%
Natural resources	5.5	5.5%
Social	5.0	40.1%
Human capital	4.7	19.3%
Economic Environment	5.1	16.1%
Governance	4.9	37.2%
Financial Governance		
Political Governance		



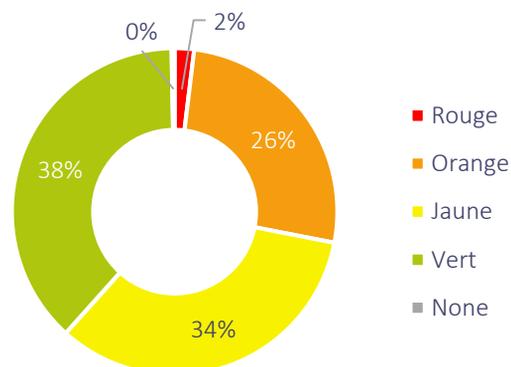


CONTROVERSE ESG

LYXOR analyse également l'exposition de ses portefeuilles à des entreprises faisant l'objet de controverses liées à un impact négatif sur l'environnement, la société et/ou la gouvernance ainsi qu'au respect des normes internationales (Déclaration universelle des droits de l'homme, Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux et Pacte mondial des Nations Unies...).

Pour chacun des portefeuilles évalués, LYXOR présentera l'exposition du portefeuille aux différentes controverses selon leur degré de sévérité :

- **Rouge** indique au moins une controverse très sévère,
- **Orange** indique une ou plusieurs controverses sévères et structurelles,
- **Jaune** indique les controverses sévères non structurelles,
- **Vert** indique les controverses modérées ne constituant pas en tant que telle une violation de ces normes.



Cette analyse des controverses est basée sur quatre facteurs :

1. Type d'enjeux ESG impacté.
2. Évaluation de la sévérité de la controverse (définie par la nature et l'ampleur de l'impact).
3. Son statut (si la controverse est en cours ou terminée).
4. Type de controverse (i.e. si la controverse représente un problème structurel dans l'entreprise et s'il y a des preuves de manquements profonds ou au contraire non structurel ce qui signifie que le problème semble être un accident).

METRIQUES CLIMAT

LYXOR calcule et publie le volume d'émissions carbone dont le portefeuille est responsable, exprimé en CO₂e, conformément à la méthodologie du *GHG Protocol*⁽¹¹⁾ qui établit trois périmètres d'émissions :

- **Scope 1** : émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- **Scope 2** : émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- **Scope 3** : toutes les autres émissions indirectes de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

TCO ₂ e /\$M investis	Portefeuille
Scope 1	73.8
Scope 2	16.45
Scope 3	271.69

En complément, LYXOR communique pour l'ensemble de ses fonds, lorsque la transparence le permet, trois mesures spécifiques carbone (sur scope 1 et 2) :

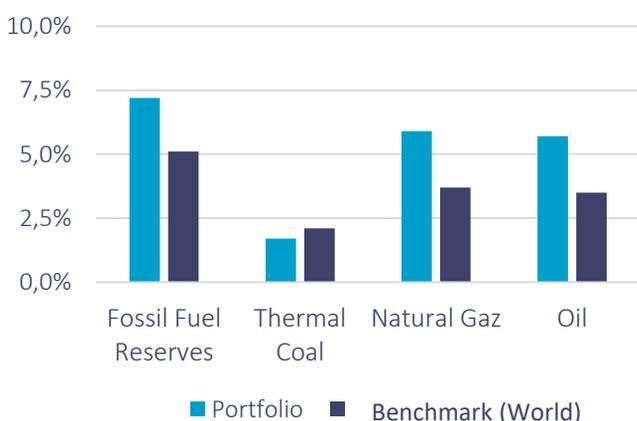
- Emissions carbone par million investi (tonnes de CO₂e par \$M investi) : volume d'émissions de gaz à effet de serre dont le portefeuille est responsable en proportion de sa part de capital.
- Intensité carbone (tonnes de CO₂e par \$M chiffre d'affaires) : efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par M\$ de ventes.
- Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO₂ par \$M chiffre d'affaires) : exposition du portefeuille aux émetteurs intenses en carbone.

Afin de prendre en compte **les risques de transition**, LYXOR intègre également les données suivantes :

- L'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles susceptibles d'être dépréciées ou échouées (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone (1)
- La part des réserves dont un investisseur serait responsable par million de dollar investi
- Les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles ainsi qu'un focus sur les réserves à fort impact
- L'évaluation des efforts des émetteurs relatifs aux initiatives énergétiques
- La part verte, c'est-à-dire la part des émetteurs ayant des activités qui favorisent la transition écologique (2)
- Le mix énergétique du portefeuille, spécifiquement pour le secteur des énergéticiens (3)

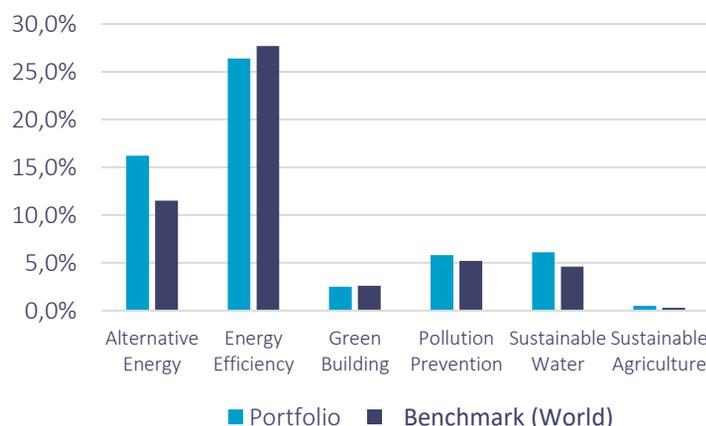
(1)

Weight of holdings owning fossil fuel reserves



(2)

Weight of companies offering clean technology goods & services



(3) Mix énergétique des énergéticiens du portefeuille

	Portefeuille	Benchmark (World)
Hydro	13.1%	7.7%
Liquid Fuel	1.2%	0.8%
Natural Gas	36.0%	35.4%
Nuclear	16.0%	22.1%
Renewables	14.9%	10.6%
Thermal Coal	18.7%	23.5%

Pour prendre en compte les risques physiques, LYXOR intègre également les données suivantes.

Pour les émetteurs souverains :

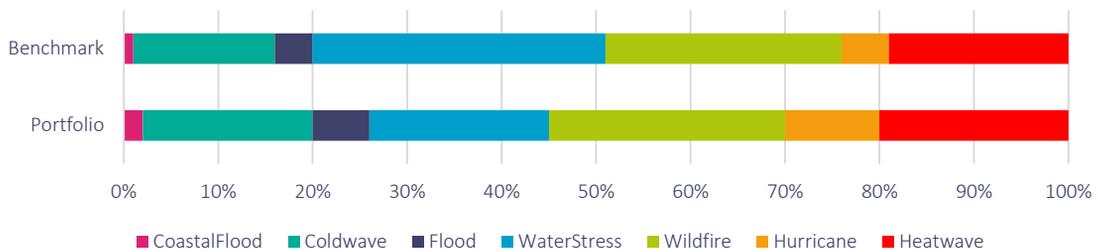
- Le score pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille de l'indice de performance climatique Germanwatch.

Indicateur de performance climatique des émetteurs souverains		
	Portefeuille	Benchmark
Score	51.6	52
Level	Medium	Medium

- L'Environmental Vulnerability Index permet de mesurer la vulnérabilité d'un pays face aux catastrophes naturelles et aux conditions météorologiques. Cet indice contient des indicateurs sur la météo, le climat, la géologie, les ressources et services écosystémiques, la géographie, les vents, les sécheresses, les espèces endémiques, la fréquence des tremblements de terre, des tsunamis, des éruptions volcaniques...

Pour les sociétés émettrices :

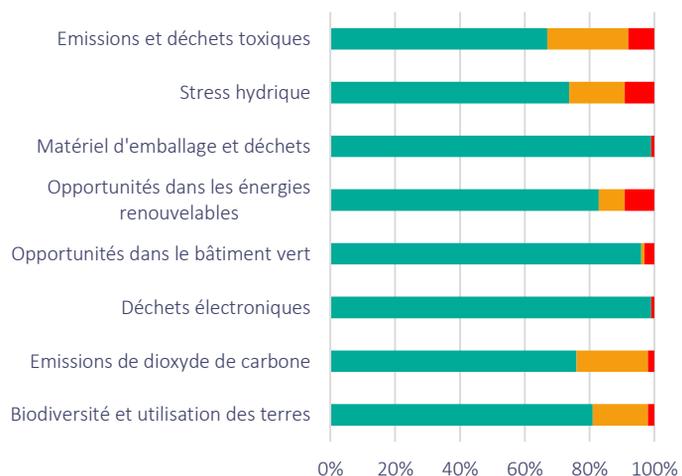
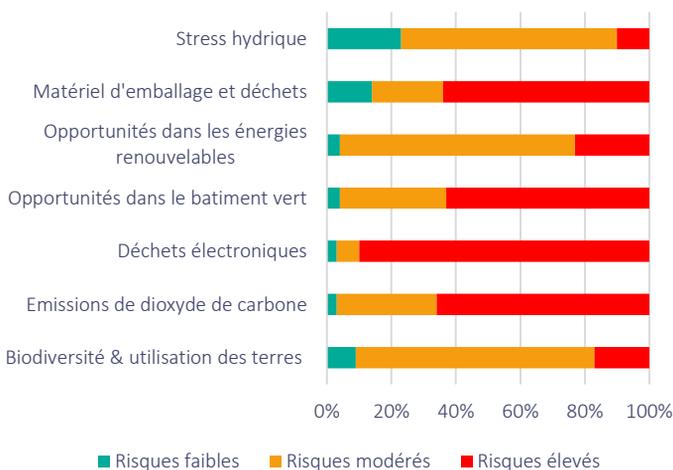
- L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique.



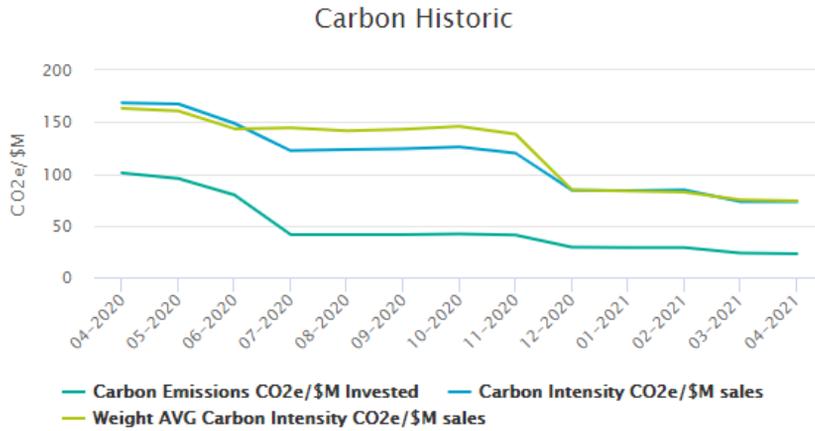
- D'après les données brutes de recherche ESG de MSCI, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, selon l'enjeu clé :
 - L'exposition aux risques du secteur d'activité : analyse la répartition des activités d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations.
 - L'exposition aux risques de la zone géographique : analyse la répartition des zones géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations.

Pourcentage des opérations dans les zones géographiques à risques élevés / modérés / faibles

Pourcentage des opérations dans les segments d'activité à risques élevés / modérés / faibles

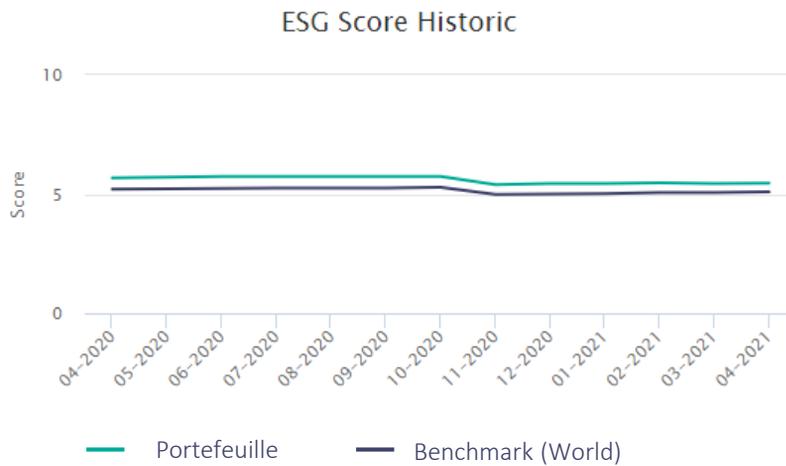


Les clients de LYXOR ont également à leur disposition un **historique des mesures carbone** (scope 1 et 2) du portefeuille et de sa **notation ESG**.



L'ensemble de ces métriques permettent donc d'appréhender comment un portefeuille pourrait être affecté par la **transition vers une économie bas-carbone**.

La méthodologie utilisée est revue périodiquement permettant ainsi de s'aligner avec les meilleures pratiques de place.



Extraits de rapports ESG & Climat produits par LYXOR



OBJECTIFS

Pour chacun de ses 4 piliers, LYXOR a défini les objectifs suivants



PILIER 1 : STRATEGIES D'EXCLUSION

LYXOR s'inscrit dans la sortie totale du charbon à horizon 2030 pour les entreprises ayant des actifs dans l'Union Européenne et l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

LYXOR alignera ses politiques sectorielles avec celles d'Amundi AM.



PILIER 2 : SOLUTIONS INNOVANTES

LYXOR s'est engagé à développer davantage de solutions innovantes qui permettront à ses clients d'aligner leurs investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris.



PILIER 3 : POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

En cohérence avec la politique de vote d'Amundi AM, LYXOR va étendre son univers de vote au « 100% voting ».

LYXOR intégrera systématiquement un biais extra financier et/ou climat dans l'exercice de ses droits de vote.



PILIER 4 : INTEGRER L'ESG AU CŒUR DE NOTRE MODELE

LYXOR s'inscrira dans le plan « Ambition 2025 d'Amundi ».

Table de concordance au titre de l'Article 29 de la Loi Energie-Climat – dite LEC

Correspondance dans le Rapport	Page	Informations à fournir au titre de l'Article 29 de la Loi de Energie Climat (LEC)	Références Décret n° 2021-663 : article 1er - Article D. 533-16-1 du COMOFI
Introduction	5-6	Démarche générale de l'entité	- III.1°
Gouvernance	7-8	Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité	- III.3°
	9	Moyens internes /Ressources humaines	- III.2°
Stratégie et gestion du risque	10-45	Gestion des risques	- III – 8°
Mise en œuvre de la stratégie au regard des risques et opportunités	11-12	Démarche générale de l'entité	- III – 1
Les engagements et partenariats de LYXOR	12-13	Moyens internes / Ressources techniques	- III – 2°
	12-14	Démarche générale / Adhésion de l'investisseur à une charte, un label	- III – 1°
Pilier 1 : Stratégies d'exclusion	15-16	Démarche générale de l'entité	- III – 1°
		Stratégie désengagement	- III – 4°
		Intégration des risques ESG dans le cadre de la gestion des risques	- III – 8°
Pilier 2 : Solutions innovantes	16-20	Démarche générale de l'entité Résumé sur la prise en compte des critères ESG (stratégie d'investissement)	- III – 1°
Investissements thématiques	17 -18		
Sélection ESG	19		
Investissement à impact	20		
Pilier 3 : Politique de vote et engagement	21-22	Stratégie d'engagement	- III – 4°
Pilier 4 : Intégrer l'ESG au cœur de notre modèle	23-37	Démarche générale de l'entité / Résumé sur la prise en compte des critères ESG	- III.1°
Critères ESG : Entreprises cotées	23		
Critères ESG : Entreprises non cotées	24		
Critères ESG spécifiques : Obligations souveraines	24		
Evaluation des risques liés aux enjeux climatiques	25-38	Démarche de prise en compte des risques ESG	- III – 5°
Risques de transition	26-31		- III – 7°
Risques physiques	32-35		- III – 8°
Analyse de scénarios climatiques	36-39	Risques liés au changement climatique: utilisation de plusieurs scenario et précisions méthodologiques	- III – 8bis°
Transparence / Publications	39	Démarche générale / Mesures relatives à l'information client	- III – 1°
Métriques et objectifs	40-46	Démarche générale de l'entité Démarche de prise en compte des risques ESG	- III – 1° - III – 8°
Score ESG	41		
Controverses ESG	42		
Métriques climat	42-45		
Objectifs	46	Stratégie d'engagement	- III – 4°
		Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	- III – 6°
Annexe 1 - Table de concordance au titre de l'article 29 - LEC	47		
Annexe 2 - Panorama des Indicateurs climat	48	Evaluation des risques ESG	- III – 8°
Annexe 3 - Liste des produits ESG	49	Démarche générale de l'entité	- III – 1°

Panorama des indicateurs										
Indicateurs	Unités	Portefeuille Actions			Portefeuille Obligations - Entreprises			Portefeuille FOF		Benchmark (World)
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2020	2021	
Empreintes carbone										
Couverture	%	97	99	98	29	45	75	71	89	100
Emissions carbone scope 1(*)	T CO2e/ M\$	147	74	53	29	25	23	58	13	40
% données reportées	%	87	90	93	90	93	93	89	92	95
Emissions carbone scope 2(*)	T CO2e/ M\$	26	16	12	5	4	4	12	3	10
% données reportées	%	83	87	89	74	91	88	88	88	88
Emissions carbone scope 3(*)	T CO2e/ M\$	495	272	323	308	114	139	215	73	236
% données estimées	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Total émissions carbone 1+2+3 (*)	T CO2e/ M\$	837	362	388	342	143	166	286	89	286
Intensité Carbone(*)scope 1+2	T CO2e/\$M sales	223	215	190	112	178	170	214	175	147
Weighted average carbon intensity scope1+2	T CO2e/\$M sales	196	175	157	105	141	107	190	153	139
(*) LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.										
Métriques risque de transition										
Portfolio exposure to companies in each low carbon transition category										
Operational Transition	%	10	9	7	2	5	4	10	6	6
Product Transition	%	11	10	8	7	13	7	11	6	7
Neutral	%	76	74	75	34	72	80	66	67	78
Solutions	%	3	7	8	1	3	2	6	6	8
Asset Stranding	%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non Couvert	%	0	1	1	57	8	6	8	15	1
Exposition aux énergies fossiles										
Exposition du portefeuille aux émetteurs possédant des réserves fossiles	%	10	7	6	4	6	2	7	4	5
Exposition du portefeuille aux compagnies possédant des réserves de charbon thermique	%	2	2	2	0.3	1	0	1	1	2
Exposition du portefeuille aux compagnies possédant des réserves de pétrole & gaz	%	9	6	5	3	6	2	6	3	4
Exposition aux solutions environnementales										
Exposition du portefeuille aux compagnies ayant des revenus liés aux énergies alternatives	%	17	16	15	9	11	7	17	10	11
Exposition du portefeuille aux compagnies ayant des revenus liés au bâtiment vert	%	3	3	2	3	2	2	3	2	3
Exposition du portefeuille aux entreprises ayant d'autres revenus de technologies propres, comme l'eau durable	%	6	6	7	4	4	2	6	4	5
Exposition du portefeuille aux entreprises ayant d'autres revenus de technologies propres, comme la prévention de la pollution	%	6	6	7	3	5	2	6	4	5
Gestion des risques de transition										
Exposition du portefeuille aux sociétés ayant des objectifs de réduction des émissions	%	73	70	74	77	77	66	68	58	74

Au 31 juillet 2020, LYXOR a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. LYXOR a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise incluant le cash car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise - représentant une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO₂ / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD). De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

Liste des fonds ESG (hors mandat, fonds dédié)

Fonds	Classe d'actif	Stratégie ESG	Label	SFDR
LYXOR Corporate Green Bond	Obligation	Fonds thématique	Greenfin	Article 9
LYXOR Euro Government Green Bond	Obligation	Fonds thématique	Greenfin	Article 9
LYXOR UCITS ETF Green Bond	Obligation	Fonds thématique	Greenfin	Article 9
LYXOR UCITS ETF Green Bond ESG Screened	Obligation	Fonds thématique		Article 9
LYXOR UCITS ETF ESG Euro Corporate Bond	Obligation	Sélection ESG	ISR	Article 8
LYXOR UCITS ETF ESG Euro High Yield	Obligation	Sélection ESG	ISR	Article 8
LYXOR UCITS ETF ESG USD Corporate Bond	Obligation	Sélection ESG	ISR	Article 8
LYXOR UCITS ETF ESG USD High Yield	Obligation	Sélection ESG	ISR	Article 8
LYXOR UCITS ETF Euro Corporate Bond Ex Financials	Obligation	Sélection ESG	ISR	Article 8
LYXOR UCITS ETF \$ Floating Rate Note	Obligation	Sélection ESG		Article 8
LYXOR UCITS ETF Euro Floating Rate Note	Obligation	Sélection ESG		Article 8
LYXOR UCITS ETF Global High Yield Sustainable Exposure	Obligation	Sélection ESG		Article 8
GARI Global Green Transition	Action	Fonds thématique	Greenfin	Article 9
Lyxor Net Zero 2050 S&P 500 Climate PAB	Action	Fonds thématique	Febelfin	Article 9
Lyxor Net Zero 2050 S&P Europe Climate PAB	Action	Fonds thématique	Febelfin	Article 9
Lyxor Net Zero 2050 S&P Eurozone Climate PAB	Action	Fonds thématique	Febelfin	Article 9
Lyxor Net Zero 2050 S&P World Climate PAB	Action	Fonds thématique	Febelfin	Article 9
Lyxor MSCI EM ESG Climate Transition CTB	Action	Fonds thématique		Article 9
Lyxor MSCI Europe ESG Climate Transition CTB	Action	Fonds thématique		Article 9
Lyxor MSCI USA ESG Climate Transition CTB	Action	Fonds thématique		Article 9
LYXOR UCITS ETF MSCI World Climate Change	Action	Fonds thématique		Article 8
LYXOR MSCI New Energy ESG Filtered	Action	Fonds thématique	ISR	Article 8
LYXOR MSCI Water ESG Filtered	Action	Fonds thématique	ISR	Article 8
LYXOR PEA Eau (MSCI Water)	Action	Fonds thématique		Article 8
LYXOR MSCI Semiconductors	Action	Fonds thématique		Article 8
LYXOR UCITS ETF Global Gender Equality	Action	Fonds thématique	ISR	Article 8
LYXOR UCITS ETF MSCI Japan ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG	ISR	Article 8
LYXOR UCITS ETF MSCI EMU ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG	ISR	Article 8
LYXOR UCITS ETF MSCI USA ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG	ISR	Article 8
LYXOR UCITS ETF MSCI World ESG & Leaders Extra	Action	Sélection ESG	ISR	Article 8
LYXOR UCITS ETF MSCI Europe Leaders Extra	Action	Sélection ESG	ISR	Article 8
LYXOR UCITS ETF MSCI Emerging ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG		Article 8
LYXOR UCITS ETF MSCI China ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG		Article 8
Lyxor MSCI Digital Economy ESG Filtered	Action	Sélection ESG	ISR	Article 8
Lyxor MSCI Smart Cities ESG Filtered	Action	Sélection ESG	ISR	Article 8
Lyxor MSCI Future Mobility ESG Filtered	Action	Sélection ESG	ISR	Article 8
Lyxor MSCI Disruptive Technology ESG Filtered	Action	Sélection ESG	ISR	Article 8
Lyxor MSCI Millennials ESG Filtered	Action	Sélection ESG	ISR	Article 8
LYXOR Globale Aktien Dividende & Nachhaltigkeit	Action	Sélection ESG		Article 8
LYXOR S&P Eurozone ESG Dividend Aristocrats	Action	Sélection ESG		Article 8
Lyxor MSCI World Catholic Principles ESG	Action	Sélection ESG		Article 8
Lyxor 1 DAX® 50 ESG	Action	Sélection ESG		Article 8
LYXOR MSCI EMU ESG	Action	Sélection ESG		Article 8
LYXOR 1 STOXX Europe 600 ESG	Action	Sélection ESG		Article 8
Lyxor MSCI USA ESG Broad CTB	Action	Sélection ESG		Article 9
LYXOR / Bridgewater All Weather Sustainability Fund	Multi Asset	Sélection ESG		Article 8
LYXOR SEB IMPACT MULTI STRATEGY FUND	Diversifié	Investissement à impact		Article 9
LYXOR PLANET ESG BALANCED ALLOCATION	FOF	Sélection ESG		Article 8

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par LYXOR. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et LYXOR n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité LYXOR ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

LYXOR Asset Management (LAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

LYXOR International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).



LYXOR

Asset Management

LYXOR Asset Management
91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris France

—

LYXOR Asset Management – RCS Paris No 418 862 215
Copyright Mars 2022 – LYXOR. Tous droits réservés

LYXOR International Asset Management
91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris France

—

LYXOR International Asset Management – RCS Paris No 419 223 375
Copyright Mars 2022 – LYXOR. Tous droits réservés